



Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise

Présentation des comptes administratifs 2021

Conseil communautaire du 30 juin 2022

1.	Une année 2021 marquée par une réflexion sur la nécessité de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et un maintien des marges de manœuvre de la Communauté urbaine	4
1.1.	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et respectueuses du cadrage budgétaire	4
1.2.	Les aides de l'Etat aux entreprises ont permis de préserver la Communauté urbaine d'une baisse de ses recettes fiscales notamment économiques	5
1.3.	Une diminution des dépenses réelles d'investissement marquée par une période de transition et une nécessité de renforcer la programmation des investissements	6
1.4.	Une capacité d'autofinancement en baisse en 2021 par rapport à 2020 malgré des produits exceptionnels de 11,3 M€ perçus en 2021	6
2.	Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2021	8
3.	Présentation du compte administratif 2021	9
3.1.	Vue d'ensemble du fonctionnement	9
3.2.	Vue d'ensemble de l'investissement	11
3.3.	Les recettes de fonctionnement	13
3.3.1	Chapitre 70 : produits de service : 6,9 M€ (- 39 %)	14
3.3.2	Chapitre 73 : Impôts et taxes : 187,6 M€ (- 5 %)	15
3.3.3	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 70,3 M€ (+ 16 %)	19
3.3.4	Chapitre 75 : Autres produits : 4,2 M€ (+ 3 %)	22
3.3.5	Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 11,3 M€ (+ 36 %)	23
3.4.	Les dépenses de fonctionnement	24
3.4.1	Chapitre 011 : charges à caractère général : 90,6 M€ (+ 1 %)	25
3.4.2	Chapitre 012 : charges de personnel : 47,9 M€ (- 0,5 %)	25
3.4.3	Chapitre 014 : atténuations de produits : 81,9 M€ (+ 9%)	25
3.4.4	Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante : 34,5 M€ (- 6 %)	26
3.4.5	Chapitre 66 : charges financières : 1,6 M€ (+ 12 %)	27
3.4.6	Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 2,2 M€ (- 56 %)	27
3.5	Les recettes d'investissement	29
3.6	Les dépenses d'investissement	31
3.7	L'endettement	33
4.	Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2021 (hors reports)	35
5.	Focus sur les budgets annexes	43
5.1.	Budget annexe assainissement	43
5.1.1	Synthèse des résultats	43
5.1.2	La section d'exploitation	44
5.1.3	La section d'investissement	47
5.2.	Budget annexe eau potable	49
5.2.1	Synthèse des résultats	49
5.2.2	La section d'exploitation	50
5.2.3	La section d'investissement	52
5.3.	Budget annexe parcs d'activité économique	54
5.3.1.	Synthèse des résultats	54
5.3.2.	La section de fonctionnement	55
5.3.3.	La section d'investissement	56
6.	Annexes	57
6.1.	Annexe n°1 : Les collectivités locales en chiffres 2021	57

Introduction

Dans le cadre de l'application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la République, codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation, retraçant les informations financières essentielles du (des) compte(s) administratif(s), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à cette obligation pour l'intercommunalité. Il sera disponible sur le site internet de la Communauté urbaine conformément aux textes en vigueur.

Le président de la Communauté urbaine, ordonnateur des dépenses et des recettes rend compte annuellement des opérations exécutées. Le compte administratif (CA) permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget de l'année des réalisations et de présenter les résultats.

Contrairement à un budget qui est équilibré en dépenses et en recettes de chaque section, le compte administratif retrace les mouvements et fait donc ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Les réalisations en dépenses et en recettes de chaque section comme le résultat sont parfaitement concordants avec le compte de gestion réalisé par le comptable public.

La dégradation continue des ratios financiers depuis quatre ans a conduit la Communauté urbaine à restreindre fortement ses dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre. Parallèlement, il a été effectué une programmation des investissements 2021 mesurée et en adéquation avec les capacités financières communautaires. Cette situation a nécessité in fine le vote d'un taux de 6 % de taxe foncière sur les propriétés bâties le 17 février 2022.

Ce rapport a pour vocation de revenir sur les éléments suivants :

- La présentation de synthèse des comptes administratifs 2021 ;
- La présentation des résultats de clôture du budget principal et des budgets annexes au titre de l'exercice 2021 ;
- La présentation du compte administratif 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- Le détail des dépenses d'investissement 2021 de la Communauté urbaine ;
- Les comptes administratifs 2021 des budgets annexes :
 - o assainissement ;
 - o eau potable ;
 - o parcs d'activité économique (PAE).

1. Une année 2021 marquée par une réflexion sur la nécessité de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et une maîtrise des dépenses de la Communauté urbaine

1.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et respectueuses du cadrage budgétaire

La Communauté urbaine a poursuivi en 2021 la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement avec un montant budgété de 267,9 M€ en 2021 contre 267 M€ en 2020, soit une hausse + 0,3 %. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement s'établit en 2021 à 97 % soit 8,3 M€ de dépenses non réalisées contre 94 % en 2020 et 17,7 M€ de dépenses non réalisées, soit une amélioration de 3 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 259,6 M€ contre 256,8 M€ en 2020, soit une augmentation de + 2,8 M€ (+ 1 %), matérialisées par la reprise de l'activité de la Communauté urbaine dans des secteurs au ralenti durant la crise sanitaire (notamment, voirie et déchets) et surtout par la régularisation des attributions de compensation dites de neutralisation fiscale (ACNF).

Le compte administratif 2021 met en exergue un respect des orientations budgétaires définies lors du vote budget. Dans ce sens, les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012), votées au budget primitif, respectivement à hauteur de 91 M€ et de 48,8 M€ ont été réalisées à hauteur de 90,6 M€ et 47,9 M€ à la fin de l'année budgétaire 2021.

Les atténuations de produits (chapitre 014) augmentent de + 6,6 M€ (soit 8,8 %) par rapport au compte administratif 2020 au regard de la régularisation de la compensation fiscale des attributions de compensation qui représentent près de 11,8 M€ en 2021 (dont 3 M€ rattachés au titre de l'exercice 2020 vers 2021) passant de 75,3 M€ en 2020 à 81,9 M€ en 2021. Les attributions de compensations définitives et de neutralisation fiscale ont été votées en Conseil communautaire¹.

L'année 2021 a également été marquée par les travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la fixation des attributions de compensation définitives de la Communauté urbaine le 9 novembre 2021. Ces travaux ont permis à la Communauté urbaine d'améliorer le financement des compétences de près de 5 M€ et ainsi de minorer ses attributions de compensation versées aux communes.

Les autres dépenses de fonctionnement n'appellent que peu d'évolution(s) entre le CA 2020 et la CA 2021 :

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de - 2,3 M€ (soit - 6,5 %) en lien notamment avec la baisse de la participation versée à Ile-de-France mobilités (8 M€ en 2020 contre 7,7 M€ en 2021) ;

¹ délibération CC_18_12_11_13 du 11 décembre 2018, délibération CC_2019_07_12_18 du 12 juillet 2019, délibération CC_2018_07_04_09 du 4 juillet 2018, délibération CC_2021_02_11_01 du 11 février 2021, délibération CC_2021-11-09_01

- Les charges financières augmentent de + 0,2 M€, soit (+ 12 %) avec la contractualisation en 2021 de 30 M€ d'emprunt nécessaire au financement des investissements.

1.2. Les aides de l'Etat aux entreprises ont permis de préserver la Communauté urbaine d'une baisse de ses recettes fiscales notamment économiques

L'Etat a maintenu tout au long de l'année 2021 les aides versées aux entreprises. Cet accompagnement de l'Etat a entraîné des conséquences sur la dette publique, évaluée à près de 113 % du produit intérieur brut (PIB) en fin d'année 2021 et le déficit public à 6,5 % / PIB².

Cela a permis à la majorité des collectivités territoriales et de leurs groupements de limiter la baisse de leurs recettes économiques.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 sont stables par rapport à 2020, soit 282,3 M€ en 2021 contre 282,4 M€ en 2020.

Les impôts et taxes (chapitre 73) qui constituent le principal poste de recettes de fonctionnement de la Communauté urbaine diminuent de - 9,4 M€ (- 4,8 %) par rapport au CA 2020. Cette baisse est liée principalement à une diminution des recettes économiques de l'ordre de - 5 % par rapport à l'exercice précédent et à la réforme de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui exonère partiellement les entreprises industrielles. L'Etat compense cette perte de CFE en totalité *via* une participations enregistrée au chapitre 74 (14,5 M€).

Ainsi, les dotations et subventions (chapitre 74) augmentent de 9,6 M€ (+ 15,8 %) malgré une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et sa part compensation qui baisse chaque année depuis l'année 2018 de - 0,5 M€. En 2021, l'Etat a compensé par des dotations la totalité des pertes résultant de la réforme de la CFE mise en place dans la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour l'année 2021.

Les produits de service (chapitre 70) diminuent de - 4,4 M€ (-39 %), passant de 11,4 M€ en 2020 à 6,9 M€. Cette baisse est liée à des produits de service exceptionnels, évalués à 1,3 M€ qui n'ont pas été réalisés en 2021. En effet, la crise sanitaire a induit la fermeture des équipements de la Communauté urbaine sur plusieurs mois, impactant les recettes liées à la billetterie et l'accès aux équipements (piscines, patinoire, etc.).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) restent stables en 2021 à hauteur de 4,2 M€ (+ 0,14 M€ et 3,5 %).

² Note de conjoncture de l'Insee, comptes nationaux des administrations publics, premiers résultats, année 2021 29 mars 2022.

1.3. Une diminution des dépenses réelles d'investissement marquée par une période de transition et une nécessité de renforcer la programmation des investissements

Les dépenses réelles d'investissement 2021 se sont élevées à 57,5 M€. Elles diminuent par rapport à l'exercice précédent de - 19,7 M€ (- 25,5 %) notamment les dépenses d'équipement (60,4 M€ en 2020 contre 44,8 M€ en 2021 hors reports).

Le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de l'année 2021 s'établit à 52 % hors reports.

La Communauté urbaine a mis en place différents outils afin d'améliorer le taux d'exécution de ses investissements :

- ❖ tableaux de bord de suivi de l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, envoyés tous les mois aux directions ;
- ❖ mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements 2022-2026, évaluée à 539 M€ ;
- ❖ création de huit autorisations de programme, crédits de paiement³ sur la période 2022- 2031, évalués à 301 M€.

Parallèlement, les recettes réelles d'investissement sont stables à 66,9 M€ en 2021 au regard notamment de la contractualisation de 30 M€ d'emprunts en 2021 contre 20 M€ en 2020 (+ 10 M€ et + 50 %).

Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont en légère diminution (- 0,6 M€, soit- 3,7 %). Elles représentent 15,6 M€ en 2021 contre 16,2 M€ en 2020. Les dotations et fonds divers (chapitre 10) sont en baisse également au regard notamment d'une diminution des dépenses d'équipement. Les dotations et fonds divers s'élèvent à 15,2 M€ en 2021 contre 15,3 M€ en 2020 (- 0,1 M€ et - 1 %).

La Communauté urbaine présente des reports importants en 2021 de près de 39 M€ en dépenses et 16 M€ en recettes. La réalisation de l'ensemble de ces reports constitue un objectif important en 2022.

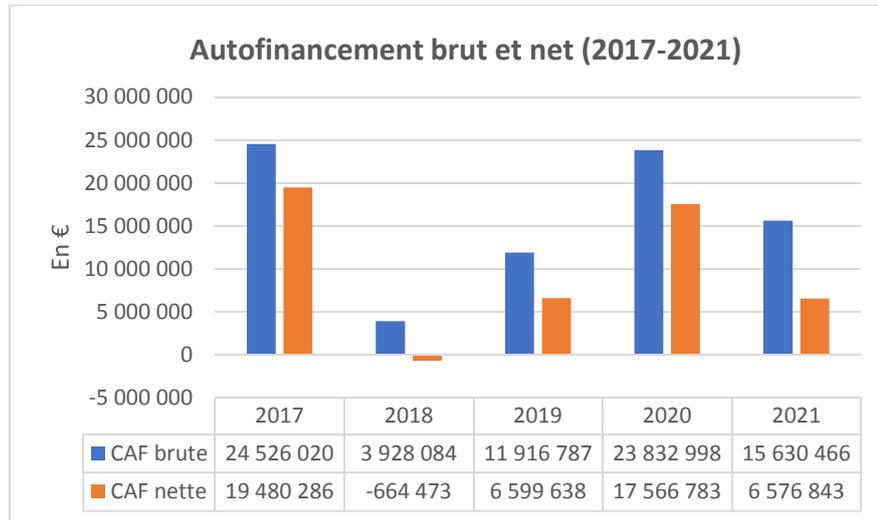
1.4. Une capacité d'autofinancement en baisse en 2021 par rapport à 2020 malgré des produits exceptionnels de 11,3 M€ perçus en 2021

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Certaines charges exceptionnelles (comme les intérêts moratoires sur marchés ou amendes fiscales et pénales) sont prises en compte dans le calcul de la CAF brute ainsi que certains produits exceptionnels (libéralités). La CAF nette correspond à la CAF brute à laquelle il est soustrait le remboursement en capital de la dette.

³ Délibération du CC_2021-12-16-07.

L'autofinancement brut est de 15,6 M€ en 2021 et l'autofinancement net de 6,6 M€, soit une diminution, respectivement de - 8,2 M€ entre 2020 et 2021 (- 34 %) et de - 11 M€ (- 62,5 %) pour l'autofinancement net.

Cette baisse constatée aurait pu être plus importante sans les recettes exceptionnelles (hors cessions de terrain) qui augmentent artificiellement le montant de la capacité d'autofinancement de l'année 2021.



2. Présentation des résultats de clôture du budget principal au titre de l'exercice 2021

Evolution des mouvements réels et d'ordre (2019-2021)

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
Recettes	270 474 899,48 €	283 254 963,86 €	294 743 499,60 €
Dépenses	268 205 103,91 €	270 114 023,50 €	282 686 902,50 €
Résultat de l'année	2 269 795,57 €	13 140 940,36 €	12 056 597,10 €
Résultat reporté	22 734 348,83 €	20 407 467,79 €	30 445 945,15 €
Résultat de fonctionnement	25 004 144,40 €	33 548 408,15 €	42 502 542,25 €
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021
Recettes	66 590 155,52 €	93 963 566,32 €	96 076 096,49 €
Dépenses	79 317 920,57 €	91 892 405,44 €	76 065 415,02 €
Résultat de l'année	- 12 727 765,05 €	2 071 160,88 €	20 010 681,47 €
Résultat reporté	4 673 180,76 €	- 8 051 527,52 €	- 5 458 204,34 €
Solde d'exécution	- 8 054 584,29 €	- 5 980 366,64 €	14 552 477,13 €
Solde des reports	2 679 183,58 €	1 715 444,67 €	- 23 057 777,49 €
<i>dont recettes d'investissement</i>	42 064 593,21 €	28 312 429,28 €	15 939 247,15 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	39 385 409,63 €	26 596 984,61 €	38 997 024,64 €
Solde d'exécution avec reports	- 5 375 400,71 €	- 4 264 921,97 €	- 8 505 300,36 €
RESULTAT GLOBAL	2019	2020	2021
Résultat global sans reports	16 949 560,11 €	27 568 041,51 €	57 055 019,38 €
Résultat global avec reports	19 628 743,69 €	29 283 486,18 €	33 997 241,89 €

L'exécution budgétaire 2021 du budget principal en mouvements réels et d'ordre comporte en fonctionnement des recettes de 294,7 M€ et des dépenses de 282,7 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2020 (+ 30,4 M€), il ressort un excédent de fonctionnement de + 42,5 M€, avant affectation du résultat.

Les opérations 2021 de la section d'investissement font ressortir un résultat de l'année, de près de + 20 M€. Après prise en compte du déficit d'investissement reporté (- 5,5 M€) et du solde des restes à réaliser (- 23,1M€), le besoin de financement de la section d'investissement est ainsi de - 8,5 M€.

Le résultat global de clôture 2021 s'élève à + 34 M€ en prenant en compte les restes à réaliser (RaR).

3. Présentation du compte administratif 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une évolution maîtrisée [(259,6 M€ en 2021 contre 256,8 M€ en 2020, soit + 2,8 M€ (+1%)] alors que les recettes réelles de fonctionnement sont stables passant de 282,4 M€ à 282,3 M€.

3.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

→ Les dépenses de fonctionnement

Hors opérations d'ordre et de transfert entre sections, les dépenses de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2021 de la Communauté urbaine s'élèvent à 259,6 M€, soit une hausse de + 1 % par rapport à 2020 avec 256,8 M€ (254,8 M€ en 2019).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les charges à caractère général : 90,6 M€ en 2021 (90 M€ en 2020, soit + 0,7 %) ;
- Les charges de personnel : 47,9 M€ en 2021 (48,2 M€ en 2020, soit - 0,5 %) ;
- Les atténuations de produits : 81,9 M€ en 2021 (75,3 M€ en 2020 soit + 8,7 %) ;
- Les autres charges de gestion courante 34,5 M€ en 2021 (36,9 M€ en 2020, soit - 6,3 %).

Le taux d'exécution budgétaire de l'année 2021 en fonctionnement est de 97 %.

Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement								
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
011	Charges à caractère général	94,0M€	90,0M€	95,0M€	90,6M€	95%	0,7M€	0,7%
012	Charges de personnel	48,4M€	48,2M€	49,2M€	47,9M€	97%	-0,2M€	-0,5%
014	Atténuations de produits	72,0M€	75,3M€	83,1M€	81,9M€	98%	6,6M€	8,7%
65	Autres charges	37,4M€	36,9M€	35,0M€	34,5M€	99%	-2,3M€	-6,3%
656	Frais fonctionnement groupes élu	0,1M€	0,2M€	0,3M€	0,2M€	84%	0,1M€	45,2%
66	Charges financières	1,5M€	1,4M€	1,7M€	1,6M€	94%	0,2M€	12,0%
67	Charges exceptionnelles	0,9M€	4,9M€	2,9M€	2,2M€	74%	-2,7M€	-55,7%
68	Dotation provisions semi-budgét	0,5M€	0,0M€	0,7M€	0,7M€	100%	0,7M€	-
	Total dépenses réelles fonctionnement	254,8M€	256,8M€	267,9M€	259,6M€	97%	2,8M€	1,1%
023	Virement à la section d'investisse	0,0M€	0,0M€	28,3M€	23,1M€	81%	23,1M€	-
042	Opérations d'ordre entre sections	13,4M€	13,3M€	16,1M€	0,0M€	0%	-13,3M€	-100,0%
	Total dépenses fonctionnement	268,2M€	270,1M€	312,3M€	282,7M€	91%	12,6M€	4,7%

➔ Les recettes de fonctionnement

Hors opérations d'ordre entre sections, les recettes de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2021 de la Communauté urbaine s'élevèrent à 282,3 M€ contre 282,4 en 2020 (- 0,1 M€).

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Les impôts et taxes : 187,6 M€ en 2021 (197 M€ en 2020, soit - 4,8 %) ;
- Les dotations et participations : 70,3 M€ en 2021 (60,7 M€ en 2020, soit + 15,9 %) ;
- Les produits de services : 6,9 M€ en 2021 (11,4 M€ en 2020 soit - 39 %).

La progression de + 12,5 M€ de recettes (282,3 M€) par rapport au montant budgété (269,8 M€) résulte des produits exceptionnels (+ 8,9 M€ par rapport au budget initial), des impôts et taxes (+ 1,7 M€ par rapport au budget initial) et des autres produits (+ 2,1 M€ par rapport au budget initial).

Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement								
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
013	Atténuations de charges	0,9M€	0,9M€	0,6M€	0,7M€	123%	-0,2M€	-18,7%
70	Produits de service	7,0M€	11,4M€	8,2M€	6,9M€	84%	-4,4M€	-39,0%
73	Impôts et taxes	196,8M€	197,0M€	185,8M€	187,6M€	101%	-9,4M€	-4,8%
74	Dotations, subventions	59,7M€	60,7M€	69,4M€	70,3M€	101%	9,6M€	15,9%
75	Autres produits	2,0M€	4,1M€	2,1M€	4,2M€	196%	0,1M€	3,4%
76	Produits financiers	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	105%	0,0M€	7,1%
77	Produits exceptionnels	1,9M€	8,3M€	2,4M€	11,3M€	472%	3,0M€	35,7%
78	Reprise sur provisions	0,0M€	0,0M€	1,2M€	1,2M€	100%	1,2M€	-
	Total recettes réelles fonctionnement	268,5M€	282,4M€	269,8M€	282,3M€	105%	-0,1M€	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	22,7M€	20,4M€	30,4M€	30,4M€	100%	10,0M€	49,2%
042	Opération ordre entre sections	2,0M€	0,9M€	12,1M€	12,5M€	103%	11,6M€	1313,9%
	Total recettes fonctionnement	293,2M€	303,7M€	312,3M€	325,2M€	104%	21,5M€	7,1%

3.2. Vue d'ensemble de l'investissement

→ Les dépenses d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les dépenses d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2021 de la Communauté urbaine s'élèvent à 57,5 M€ soit une baisse de - 25,5 % par rapport à 2020 avec 77,2 M€ (75,1 M€ en 2019).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les immobilisations en cours (travaux) (chapitre 23) : 22,4 M€ en 2021 (33,9 M€ en 2020, soit - 34 %) ;
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 12,2 M€ en 2021 (15,5 M€ en 2020, soit - 21,6 %) ;
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 7,9 M€ en 2021 (9 M€ en 2020 soit - 12 %) ;

Par rapport au budget prévisionnel 2021, voté à 110,6 M€, 57,5 M€ ont été réalisées en 2021, soit 52 % des dépenses prévues, au regard notamment d'un décalage dans la programmation des investissements et 39 M€ de reports en investissement.

Vue d'ensemble des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement									
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
10	Dotations et fonds divers	0,2M€	0,2M€	2,0M€	1,6M€	0,1M€	81%	1,4M€	558,6%
13	Subvention investissement reçues	0,0M€	0,1M€	0,8M€	0,8M€	0,0M€	100%	0,7M€	658,8%
20	Immobilisations incorporelles	6,5M€	9,0M€	14,3M€	7,9M€	1,8M€	55%	-1,1M€	-12,0%
204	Subvention investissement versées	1,7M€	2,0M€	6,7M€	2,3M€	3,8M€	35%	0,3M€	14,9%
21	Immobilisations corporelles	25,6M€	15,5M€	34,4M€	12,2M€	21,0M€	35%	-3,3M€	-21,6%
23	Travaux	35,4M€	33,9M€	41,4M€	22,4M€	11,9M€	54%	-11,5M€	-34,0%
26	Immobilisations financières	0,1M€	0,3M€	0,6M€	0,3M€	0,3M€	48%	0,0M€	16,9%
27	Autres immobilisations financières	0,0M€	0,3M€	0,8M€	0,8M€	0,0M€	96%	0,5M€	198,7%
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,2M€	1,7M€	0,5M€	0,2M€	0,1M€	45%	-1,4M€	-85,8%
16	Remboursement dette / cautions	5,3M€	6,3M€	9,2M€	9,1M€	0,0M€	99%	2,8M€	44,5%
16449	Emprunt revolving	0,0M€	8,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-	-8,0M€	-
	Total dépenses réelles investissement	75,1M€	77,2M€	110,6M€	57,5M€	39,0M€	52%	-19,7M€	-25,6%
001	Solde d'exécution	0,0M€	8,1M€	5,5M€	5,5M€	-	100%	-2,6M€	-32,2%
040	Opération ordre entre sections	2,0M€	0,9M€	12,1M€	12,5M€	-	104%	11,7M€	1323,0%
041	Opérations patrimoniales	2,3M€	13,8M€	10,9M€	6,1M€	-	56%	-7,6M€	-55,4%
	Total dépenses investissement	79,3M€	99,9M€	139,1M€	81,6M€	39,0M€	59%	-18,3M€	-18,3%

→ Les recettes d'investissement

Hors opérations d'ordre entre sections et opérations patrimoniales, les recettes d'investissement réalisées à la fin de l'exercice 2021 s'élèvent à 66,9 M€ et sont stables par rapport à 2020.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 30 M€ en 2021 (20 M€ en 2020, soit + 50 %) ;
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 15,6 M€ en 2021 (16,2 M€ en 2020, soit - 3,7 %) ;

- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) : 15,2 M€ en 2021 (15,3 M€ en 2020 soit - 1 %).

Le budget prévisionnel en matière de recettes d'investissement correspondait à 83,7 M€ pour l'exercice 2021. Ce montant n'a pas été atteint du fait de la diminution des dépenses d'investissement, ce qui a généré une perte de recettes de 16,8 M€.

Vue d'ensemble des recettes d'investissement

Recettes d'investissement									
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
024	Produits de cession	0,0M€	0,0M€	5,0M€	-	0,3M€	-	-	-
10	Dotations et fonds divers	11,1M€	15,3M€	12,3M€	15,2M€	0,0M€	124%	-0,1M€	-0,8%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0,1M€	5,4M€	4,3M€	4,3M€	0,0M€	100%	-1,1M€	-20,7%
138	Autres subventions investissement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	100%	0,0M€	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	5%	0,0M€	-
13	Subventions investissement reçues	9,3M€	16,2M€	18,4M€	15,6M€	3,6M€	85%	-0,6M€	-3,7%
20	Immobilisations corporelles	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-0,1M€	-
204	Subventions investissement versées	0,0M€	0,7M€	0,4M€	0,4M€	0,0M€	100%	-0,3M€	-48,3%
21	Immobilisations corporelles	3,8M€	0,0M€	0,0M€	0,4M€	0,0M€	-	0,4M€	-
23	Travaux	0,1M€	0,9M€	1,1M€	0,9M€	0,0M€	87%	0,0M€	3,9%
27	Immobilisations financières	1,3M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
4582	Opérations sous mandat	0,0M€	0,2M€	2,2M€	0,0M€	2,0M€	0%	-0,2M€	-100,0%
16	Emprunts et avances / cautions	25,0M€	20,0M€	40,0M€	30,0M€	10,0M€	75%	10,0M€	49,6%
16449	Emprunt revolving	0,0M€	8,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-8,0M€	-
Total recettes réelles investissement		50,9M€	66,9M€	83,7M€	66,9M€	15,9M€	676%	0,0M€	0,0%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	0,0M€	28,3M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
040	Opérations d'ordre entre sections	13,4M€	13,3M€	16,1M€	23,1M€	0,0M€	144%	9,8M€	73,5%
041	Opérations patrimoniales	2,3M€	13,8M€	10,9M€	6,1M€	0,0M€	56%	-7,7M€	-55,7%
001	Excédent d'investissement reporté	4,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
Total recettes investissement		71,3M€	94,0M€	139,1M€	96,1M€	15,9M€	875%	2,1M€	2,2%

3.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la Communauté urbaine s'élève à 282,3 M€ en 2021 contre 282,4 M€ en 2020, soit une baisse de - 0,1 M€.

En dépit de la crise sanitaire et notamment de son impact sur les impôts de production, l'exercice 2021 reste stable par rapport à l'année 2020 grâce aux aides de l'Etat versées aux entreprises.

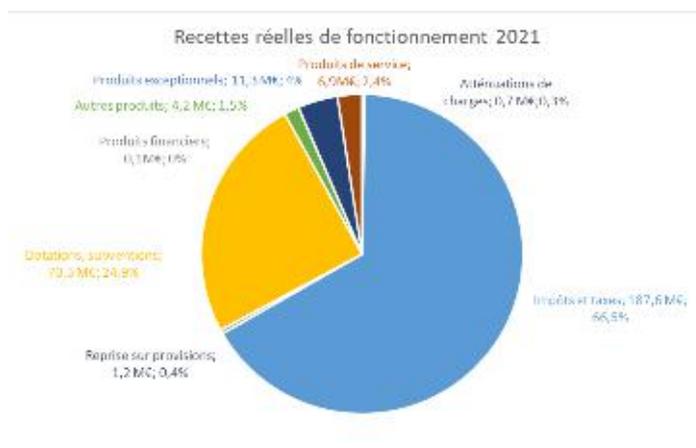
Les postes de recettes suivants progressent :

- Les dotations et participations augmentent de + 9,6 M€ passant de 60,7 M€ en 2020 à 70,3 M€ en 2021 ;
- Les produits exceptionnels augmentent de + 3 M€ passant de 8,3 M€ en 2020 à 11,3 M€ en 2021 ;
- Les autres produits de gestion courante augmentent de + 0,1 M€ passant de 4,1 M€ en 2020 à 4,2 M€ en 2021.

Evolution des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement								
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
013	Atténuations de charges	0,9M€	0,9M€	0,6M€	0,7M€	123%	-0,2M€	-19%
70	Produits de service	7,0M€	11,4M€	8,2M€	6,9M€	84%	-4,4M€	-39%
73	Impôts et taxes	196,8M€	197,0M€	185,8M€	187,6M€	101%	-9,4M€	-5%
74	Dotations, subventions	59,7M€	60,7M€	69,4M€	70,3M€	101%	9,6M€	16%
75	Autres produits	2,0M€	4,1M€	2,1M€	4,2M€	196%	0,1M€	3%
76	Produits financiers	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,1M€	105%	0,0M€	7%
77	Produits exceptionnels	1,9M€	8,3M€	2,4M€	11,3M€	472%	3,0M€	36%
78	Reprise sur provisions	0,0M€	0,0M€	1,2M€	1,2M€	100%	1,2M€	-
	Total recettes réelles fonctionnement	268,5M€	282,4M€	269,8M€	282,3M€	105%	-0,1M€	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	22,7M€	20,4M€	30,4M€	30,4M€	100%	10,0M€	49%
042	Opération ordre entre sections	2,0M€	0,9M€	12,1M€	12,5M€	103%	11,6M€	1314%
	Total recettes fonctionnement	293,2M€	303,7M€	312,3M€	325,2M€	104%	21,5M€	7%

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées en 2021 des produits fiscaux (187,6 M€) et des dotations et participations (70,3 M€) qui représentent respectivement 66,5 % et 24,9 % de ces mêmes recettes.



3.3.1 Chapitre 70 : produits de service : 6,9 M€ (- 39 %)

Le chapitre 70 (produits de service) s'élèvent à 6,9 M€ en 2021 et diminuent de - 4,4 M€ (11,4 M€ en 2020). Ils représentent près de 2,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 70 est composé des éléments suivants :

- de la redevance d'occupation domaniale et d'emplacement des aires d'accueil des gens du voyage (0,7 M€) ;
- des droits de stationnement¹ (0,8 M€) ;
- de la redevance spéciale (RS) des déchets des professionnels (0,3 M€) ;
- de la billetterie culturelle (0,3 M€), des droits d'entrée aux piscines (0,6 M€) et à la patinoire (0,1 M€) ;
- des redevances relatives au bail de la société EMTA sur le site d'enfouissement de déchets ultimes de Guitrancourt (1,8 M€) ;
- des refacturations des charges de structures aux budgets annexes eau potable (0,5 M€) et assainissement (1,5 M€) ;
- des produits divers (0,3 M€).

Les produits de services relatifs aux billetteries et abonnements sportifs et culturels sont en deçà des réalisations opérées avant la crise sanitaire. En 2019, les droits d'entrée piscines s'élevaient à 1 M€ contre 0,7 M€ en 2020 et 0,6 M€ en 2021.

Les redevances relatives au bail EMTA sur le site d'enfouissement de déchets ultimes de Guitrancourt s'élèvent à 1,8 M€. En 2020, leur montant était de 7,2 M€ du fait de la régularisation des redevances pour la période 2016 à 2019 en sus de celle de l'année 2020.

¹ Redevance pour le stationnement sur certains parkings et aires de stationnement comme les parcs-relais de gares ferroviaires dont la Communauté urbaine est propriétaire.

3.3.2 Chapitre 73 : Impôts et taxes : 187,6 M€ (- 5 %)

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 187,6 M€ en 2021 contre 197 M€ en 2020, soit une diminution de – 5 %. Ce poste représente près de 67 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe l'ensemble des impôts et taxes versés par les ménages et les entreprises au profit de la Communauté urbaine.

Evolution des produits liés à la fiscalité en 2021

Nature/Compte	PRODUITS LIES A LA FISCALITE	2020 (M€)	2021 (M€)	Ecart 20-21 en M€	Ecart 20-21 en %
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	52,7M€	41,0M€	-11,7M€	-22%
73111	Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales	52,2M€		-52,2M€	-
73111	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,7M€	1,7M€	0,0M€	0%
73111	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)	0,4M€	0,4M€	0,0M€	0%
73111	Rôles complémentaires TAFNB	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
73111	Rôles complémentaires TH	0,1M€	0,3M€	0,2M€	280%
73111	Rôles complémentaires "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI)	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-
7382	Fraction de TVA		55,1M€	55,1M€	-
73111	Impôts directs locaux	107,1M€	98,5M€	-8,6M€	-8%
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	24,2M€	22,4M€	-1,8M€	-7%
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	4,4M€	4,6M€	0,2M€	6%
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	2,6M€	2,7M€	0,1M€	3%
7311	Fiscalité économique hors CFE	31,2M€	29,7M€	-1,5M€	-5%
7318	Rôles supplémentaires TAFNB, TH, FEMAPI, CFE, TEOM	1,1M€	1,1M€	1,1M€	0%
7318	Rôles supplémentaires	1,1M€	1,1M€	0,0M€	-3%
73211	Attribution de compensation (AC)	5,6M€	4,1M€	-1,5M€	-26%
73221	Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR)	7,7M€	7,7M€	0,0M€	0%
7328	Régularisations des AC	0,7M€	2,3M€	1,6M€	0%
732	Fiscalité reversée	14,0M€	14,1M€	0,1M€	1%
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (teom)	41,7M€	42,4M€	0,7M€	2%
7346	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1,3M€	1,3M€	-0,1M€	0%
7362	Taxe de séjour	0,5M€	0,5M€	0,0M€	0%
	Autres taxes	43,5M€	44,2M€	0,7M€	2%
	TOTAL	196,9M€	187,6M€	-9,3M€	-5%

➔ La fiscalité locale de l'année 2021 a été impactée par les réformes opérées au niveau national

En 2021, la fiscalité locale évolue avec la suppression progressive de la taxe d'habitation et la réforme de la CFE des établissements industriels.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2021 et est remplacée par une compensation de l'Etat sous la forme d'un versement d'une fraction dynamique de taxe sur la valeur ajoutée. Celle-ci s'élève à 55,1 M€ en 2021 contre un produit de taxe d'habitation de 52,2 M€ en 2020, soit une progression de + 2,9 M€. La Communauté urbaine conserve toutefois la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le montant de cette dernière composante de la taxe d'habitation reste stable à 1,7 M€.

Par ailleurs, la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 réforme la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et modifie le coefficient de revalorisation de la valeur locative cadastrale de ces établissements. Ainsi, les taux d'imposition à la CFE des établissements industriels sont divisés par deux. L'Etat compense la totalité de la perte de produits auprès des collectivités sous la forme d'une dotation enregistrée au chapitre 74, pour un montant de 14,5 M€ en 2021.

La CFE, compensation de 14,5 M€ comprise, s'élève à 55,5 M€ en 2021, contre 52,7 M€ en 2020, soit une progression de + 2,9 M€. Hors compensations, la CFE diminue de - 11,7 M€ passant de 52,7 M€ en 2022 à 41 M€ en 2021 (soit - 22 %).

➔ **La baisse de la CVAE évaluée à - 1,8 M€ est une conséquence de la crise sanitaire**

En 2021, la CVAE poursuit sa baisse passant de 24,2 M€ en 2020 à 22,4 M€ en 2021, soit - 7,4 %. Avant la crise sanitaire, la CVAE s'élevait à 27,2 M€, soit une baisse soutenue de - 4,8 M€ (- 17,6 %) sur trois exercices budgétaires.

La CVAE est calculée en fonction de la valeur ajoutée des entreprises. Les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la crise de la Covid-19 ont réduit la valeur ajoutée produite sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, l'impact a été plus important pour la Communauté urbaine dans la mesure où les entreprises les plus contributrices de CVAE (PSA AUTOMOBILES, Renault, RIVA ACIER, ...) ont été plus durement touchées.

Evolution de la CVAE perçue par la Communauté urbaine pour les entreprises dominantes

NOM DE L'ENTREPRISE	CVAE perçue par la collectivité		Ecart 20-21 en k€
	2020	2021	
SA PSA AUTOMOBILES	3 048 k€	1 951 k€	-1 098 k€
SA AUOMOBILES PEUGEOT	307 k€	300 k€	-7 k€
SNC PEUGEOT CITROEN POISSY	273 k€	154 k€	-119 k€
SAS RENAULT	384 k€	261 k€	-123 k€
SNC RENAULT FLINS	196 k€	208 k€	12 k€
SA RIVA ACIER	211 k€	-109 k€	-320 k€
SAS CEMENTS CALCIA	197 k€	104 k€	-93 k€
SEM SOC TRANSPORTS PETROLIERS	181 k€	157 k€	-24 k€

L'ensemble des dominants du territoire ont versé des moindres recettes de CVAE entre 2020 et 2021. Ces baisses s'expliquent par des pertes de valeur ajoutée selon le secteur d'activité. Ainsi, le secteur de l'hébergement et de la restauration a connu une perte de 37 % de sa valeur ajoutée alors que celui de la fabrication de matériel de transport a diminué de 28 %. Les activités de services ont enregistré une perte de 26 % et le secteur du transport une chute de 20 %.

➔ **Les recettes de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) progressent de 3 %**

La TASCOM s'établit à 4,6 M€ en 2021 contre 4,4 M€ en 2020, soit une hausse de + 0,2 M€. Elle revient à son niveau de 2019.

Pour rappel, le montant de la TASCOM est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m².

Parallèlement, l'IFER progresse de + 0,1 M€ passant de 2,6 M€ en 2020 à 2,7 M€ en 2021.

→ **Les reversements de fiscalité des communes vers la Communauté urbaine diminuent de - 1,5 M€.**

Les attributions de compensation votées en 2020 demeuraient provisoires. Elles sont devenues définitives après l'adoption du rapport de CLECT le 15 juin 2021 et la fixation des attributions de compensation le 9 novembre 2021. Il s'en est suivi une diminution des reversements de fiscalité des communes passant de 5,6 M€ en 2020 à 4,1 M€ en 2021, soit - 26 %.

→ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse de + 0,7 M€**

La TEOM s'élève à 42,4 M€ contre 41,7 M€ en 2020 soit une progression de + 1,8 %.

Les trente taux et zones sont restés inchangés en 2021. La TEOM a évolué grâce à la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales de + 0,2 % en 2021.

→ **Le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est stable à 1,3 M€**

Le produit de la taxe GEMAPI s'élève à 1,3 M€ en 2021 et reste inchangé depuis 2018 et l'instauration de la taxe GEMAPI.

Depuis 2021, un changement d'imputation comptable répartit le produit de GEMAPI entre les chapitre 73 (1,25 M€) et le chapitre 74 (0,07 M€).

Ce montant a été voté en respectant la méthode utilisée les années précédentes, à savoir le montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement, dédié à la compétence GEMAPI, compétence confiée au syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).

La taxe GEMAPI est une taxe affectée, additionnelle à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par l'établissement public.

A partir du montant attendu de la taxe et déclaré par la CU auprès de la Préfecture, la Direction départementale des finances publiques des Yvelines (DDFiP 78) détermine les taux additionnels susvisés d'obtenir une répartition homogène.

Répartition des taux additionnels de GEMAPI en 2021

Taxes	Taux GEMAPI par taxe
TH	0,16 %
TFPB	0,107 %
TFPNB	0,33 %
CFE	0,133 %

→ **La taxe de séjour est stable à 0,5 M€**

A compter de l'année 2017, la Communauté urbaine a institué une taxe de séjour sur les hébergements touristiques, consécutive à la substitution de droit de l'EPCI aux communes membres.

Les tarifs de la taxe ont été fixés par délibération pour chaque catégorie d'hébergement classé au sens du code du tourisme. La taxe de séjour est réglée par le touriste ou le vacancier en plus de sa nuitée à l'hébergeur.

Les hôteliers assujettis doivent reverser le montant de la taxe collectée auprès de leurs clients au comptable local aux dates fixées par l'organe délibérant de l'EPCI.

La taxe de séjour s'établit à 0,5 M€ et reste en deçà des recettes perçues avant la crise sanitaire. Les produits de la taxe s'élevaient à 0,7 M€ en 2019, soit une baisse de - 0,2 M€ en 2020 et en 2021.

Néanmoins, l'impact reste limité en raison du profil de cette taxe qui relève en grande partie de l'hébergement de déplacements professionnels.

3.3.3 Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 70,3 M€ (+ 16 %)

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » s'élève à 70,3 M€ en 2021 contre 60,7 M€ en 2020, soit une progression de + 9,6 M€ (+ 16 %). Il regroupe l'ensemble des dotations et compensations fiscales perçues par la Communauté urbaine ainsi que les subventions de fonctionnement.

Evolution des dotations et participations

Nature/ Compte	Libellé	2020 (M€)	2021 (M€)	Ecart 20-21 en M€	Ecart 20-21 en %	
74124	Dotation d'intercommunalité	15,4M€	15,5M€	0,1M€	1%	DOTATIONS
74126	Dotation de compensation	27,3M€	26,8M€	-0,5M€	-2%	
7461	DGD	0,2M€	0,0M€	-0,2M€	-	
748313	DCRTP	5,2M€	5,2M€	0,0M€	0%	
Dotations		48,1M€	47,5M€	-0,6M€	-1%	
74718	Participations - Etat -Autres	0,5M€	0,8M€	0,3M€	50%	PARTICIPATIONS
7472	Participation - Régions	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	
7473	Participation - Départements	0,2M€	0,1M€	-0,2M€	-67%	
74741	Participations - Communes membres du groupement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	
74758	Participations - Autres groupements	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	
7478	Participations - Autre organismes	5,1M€	3,4M€	-1,7M€	-32%	
Participations		5,9M€	4,3M€	-1,5M€	-26%	
74833	Etat - Compensation CVAE et CFE	0,9M€	14,5M€	13,6M€	1437%	COMPENSATIONS
74834	Etat - Compensation exonération TF	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	
74835	Etat - Compensation TH	2,4M€	0,0M€	-2,4M€	-	
748315	Etat - Compensation des pertes d'IFER	2,3M€	1,9M€	-0,4M€	-17%	
748388	Etat - Dotation GEMAPI	0,0M€	0,1M€	0,1M€	-	
Compensations		5,7M€	16,5M€	10,8M€	190%	
744	FCTVA	1,0M€	2,0M€	1,0M€	93%	DIVERS
Fiscalité reversée		1,0M€	2,0M€	1,0M€	93%	
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		60,7M€	70,3M€	9,6M€	16%	

En dépit d'une baisse des dotations de l'Etat qui passent de 48,1 M€ en 2020 à 47,5 M€ en 2021, le chapitre 74 augmente de + 9,6 M€ au regard de l'évolution positive des compensations de l'Etat qui viennent combler les pertes relatives aux réformes fiscales évoquées *supra*.

En 2021, les principaux postes du chapitre « dotations, subventions et participations » sont la dotation de compensation (26,8 M€), les compensations de la CVAE et de la CFE (14,5 M€), la dotation d'intercommunalité (15,5 M€), les compensations au titre des pertes d'IFER (1,9 M€), la dotation liée à la GEMAPI (0,1 M€), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (5,2 M€), les participations des autres organismes (4,3 M€) et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (2 M€).

Ces postes représentent dans le chapitre « dotations, subventions et participations » 38 % pour la dotation de compensation, 22 % pour la dotation d'intercommunalité, 21 % pour les compensations au titre de la CVAE et de la CFE, 7 % pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et 6 % pour les participations des autres organismes.

➔ **Les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse à - 1 %**

Les dotations de l'Etat, comptabilisées au chapitre 74, regroupent la dotation d'intercommunalité (DI), la dotation de compensation (DC) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Le montant de ces recettes s'élève à 47,5 M€ en 2021 contre 48,1 M€, soit une baisse de - 0,6 M€ ou - 1 %.

➤ **Evolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : - 1 %**

La DGF est constituée par :

- la dotation d'intercommunalité (DI) ;
- la dotation de compensation (DC).

En 2021, la DGF s'élève à 42,3 M€ contre 42,7 M€ en 2020, soit une baisse de - 0,4 M€.

Entre 2018 et 2021, la DGF a connu une diminution de - 3 % passant de 43,7 M€ à 42,3 M€ (- 1,4 M€).

Cette dégradation s'explique par la diminution annuelle de la dotation de compensation. En 2021, elle diminuait de - 2 % par rapport à l'année 2020.

La Communauté urbaine a continué de bénéficier en 2021 du seuil de garantie au titre de la dotation d'intercommunalité, compte tenu d'un coefficient d'intégration fiscal (CIF) qui a été maintenu au-dessus du seuil de 0,35.

La dotation d'intercommunalité, dès lors que le CIF de la Communauté urbaine reste supérieur au seuil de garantie de 0,35, continue de bénéficier du mécanisme de garantie et intègre par ailleurs, la variable de croissance de la population laquelle croît chaque année sur le territoire, justifiant ainsi l'augmentation de la dotation d'intercommunalité. Les communautés dont le CIF est supérieur à 0,5 perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente. Pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, le niveau du CIF de référence pour bénéficier de cette garantie est de 0,35.

Le CIF est proche du seuil de 0,35. Il est impacté par le volume des attributions de compensation reversé aux communes (76,6 M€ en 2021).

➤ **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) reste stable à 5,2 M€**

La DCRTP s'élève à 5,2 M€ en 2021. Pour rappel, jusqu'en 2019, la DCRTP était figée. En 2020, elle a été finalement amputée de 0,12 M€ conformément aux dispositions prévues par la loi de finances et s'avère être une ressource en baisse pour les années à venir.

➔ **Les participations des organismes et partenaires extérieurs diminuent de 26 %**

Ce sous-groupe reprend les participations ainsi que les subventions dont a bénéficié la Communauté urbaine.

Les participations aux organismes extérieurs diminuent de -1,5 M€ (-26%). Elles s'élèvent en 2021 à 4,3 M€ contre 5,1 M€ en 2020. Cette diminution est consécutive à la crise sanitaire qui a retardé ou suspendu les projets de la Communauté urbaine et les financements extérieurs y afférents.

Les participations et les subventions ont évolué de manière disparate. Les participations de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles, Région Ile-de-France, Agence nationale pour la rénovation urbaine) progressent de + 0,3 M€ s'établissant à 0,8 M€ en 2021 contre 0,5 M€ en 2020, celles du Conseil départemental des Yvelines (incubateur, subvention championnat de France de cyclisme, aides aux projets culturels du territoire) diminuent de - 0,2 M€ (0,3 M€ en 2020 contre 0,1 M€ en 2021).

Les participations des « autres organismes » (Caisse d'allocations familiales des Yvelines, Agence régionale de santé, Valoseine, IDFM) diminuent de - 1,7 M€ (3,4 M€ en 2021 contre 5,1 M€ en 2020)

Parmi les montants les plus significatifs en 2021, figurent les reversements à VALOSEINE¹ (2,6 M€), au SIDOMPE⁴ (0,1 M€), le versement par CTR-OFFE du remboursement des certificats d'économie d'énergie (0,1 M€), le remboursement de l'éclairage public hors agglomération de l'année 2020 par l'Etablissement public interdépartemental Yvelines-Hauts de Seine (0,09 M€), les subventions de la caisse d'allocations familiales des Yvelines au titre des aires des gens du voyage (0,01 M€), les subventions de transport d'Ile-de-France mobilités au titre des navettes spécifiques de transport mises en place sur le territoire (0,1 M€) et le remboursement des frais du vaccinodrome par l'Agence régionale de santé (0,6 M€) .

➔ **Les compensations de l'Etat progressent de 190 % au regard des récentes réformes fiscales**

L'exercice 2021 marque la première année de compensation des pertes liées à la réforme de la CFE des établissements industriels avec un versement de 14,5 M€. Ce montant compense la totalité de la perte de CFE de la Communauté urbaine sur l'année (cf. *infra*).

¹ VALOSEINE est le syndicat en charge du traitement, de l'élimination, du transfert et de la valorisation des déchets ménagers.

⁴ Le SIDOMPE est le syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie.

Par ailleurs, l'exercice 2021 est la dernière année de perception de l'allocation compensatrice d'IFER liée à la fermeture de la centrale électrique de Porcheville. Cette dernière s'élève à 1,9 M€ contre 2,3 M€ en 2020, soit une diminution de - 0,4 M€.

La compensation de la suppression de la TH par le versement d'une fraction de TVA comptabilisée au chapitre 73, induit la fin de la compensation au chapitre 74, soit une baisse de - 2,4 M€ (changement d'imputation comptable).

→ **Le FCTVA poursuit son augmentation en 2021 : + 93 %**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) poursuit sa progression passant de 1 M€ en 2020 à 2 M€ en 2021 (+ 93 %) au regard de la comptabilisation en 2021 de remboursement de dépenses relatives aux exercices antérieurs en sus de ceux de l'année 2021.

Les dépenses bénéficiant du FCTVA en fonctionnement sont celles inscrites aux comptes d'entretien « voirie » et « réseaux ». Il s'agit notamment des travaux de toiture, d'étanchéité sur la médiathèque, de réparation d'équipements des piscines, de la patinoire, des travaux de rebouchage des nids de poules, de taille des arbres d'alignement, de réfection des trottoirs, de peinture et de la maintenance des feux tricolores et de l'éclairage public.

3.3.4 Chapitre 75 : Autres produits : 4,2 M€ (+ 3 %)

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 4,2 M€ en 2021 contre 4,1 M€ en 2020, soit une progression de + 0,1 M€.

L'essentiel de ces produits (2,5 M€) concerne la compétence déchets avec la perception de recettes issues du traitement et de la valorisation des déchets (CITEO, PAPREC France, ECO MOBILIER) qui ont augmenté de + 0,3 M€, soit + 10 %.

La Communauté urbaine a perçu 0,9 M€ de la Communauté de communes les Portes de l'Île-de-France au titre du traitement et du tri des emballages réalisés en 2021 en diminution de - 0,4 M€ par rapport à 2020.

Les redevances versées par les concessionnaires des divers centres aquatiques s'élèvent à 0,1 M€ dont 30 K€ pour Aqualude, 31 K€ pour Aquasport, 5K€ pour la piscine de Conflans-Sainte-Honorine et 65 K€ pour la piscine de Meulan-en-Yvelines. La redevance versée pour le centre de la danse Pierre Doussaint s'élève à 25 K€.

Enfin, les différents loyers perçus par la Communauté urbaine s'élèvent à 0,4 M€, intégrant des rattrapages des années antérieures. Au surplus, la Communauté urbaine a perçu 0,2 M€ au titre de produits divers de gestion dans le domaine de l'immobilier d'entreprises et 0,1 M€ de produits divers.

3.3.5 Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 11,3 M€ (+ 36 %)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 11,3 M€ en 2021 contre 8,3 M€ en 2020, soit une progression de + 3 M€.

Principaux postes du chapitre 77 en 2021

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2020	2021	Ecart 20-21 en M€
Apurements de rattachements de charges	6,2M€	3,1M€	-3,1M€
Produits de cessions	1,7M€	6,5M€	4,8M€
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	0,1M€	0,2M€	0,0M€
Dédits et pénalités reçus	0,0M€	1,4M€	1,4M€
Produits exceptionnels divers	0,2M€	0,1M€	-0,2M€
Total	8,3M€	11,3M€	3,0M€

L'année 2021 est une année marquée par une augmentation des cessions de biens. La Communauté urbaine a ainsi enregistré un montant de 6,5 M€ au titre des cessions contre 1,7 M€ en 2020, soit une augmentation de + 4,8 M€. Parmi les ventes figurent notamment, sans être exhaustif, la cession du dépôt de bus de Mantes-la-Jolie à IDFM (2,5 M€), la cession d'un entrepôt dans la zone industrielle d'Epône (1,7 M€), la cession d'un terrain à l'EPAMSA à Buchelay (0,4 M€) et la cession d'une propriété à Rosny-sur-Seine (0,1 M€).

Ce chapitre a également enregistré des opérations comptables d'apurements, inhérentes aux rattachements de charges à hauteur de 3,1 M€ en diminution par rapport à l'année 2020 (6,2 M€, soit une diminution de -3,1 M€ entre les deux exercices budgétaires).

Enfin, à la suite du protocole transactionnel concernant le pôle nautique Aqualude, des pénalités de retard d'un montant total de 1,4 M€ ont été enregistrées en 2021 relatives aux situations de paiement des années 2020 et 2021.

3.4. Les dépenses de fonctionnement

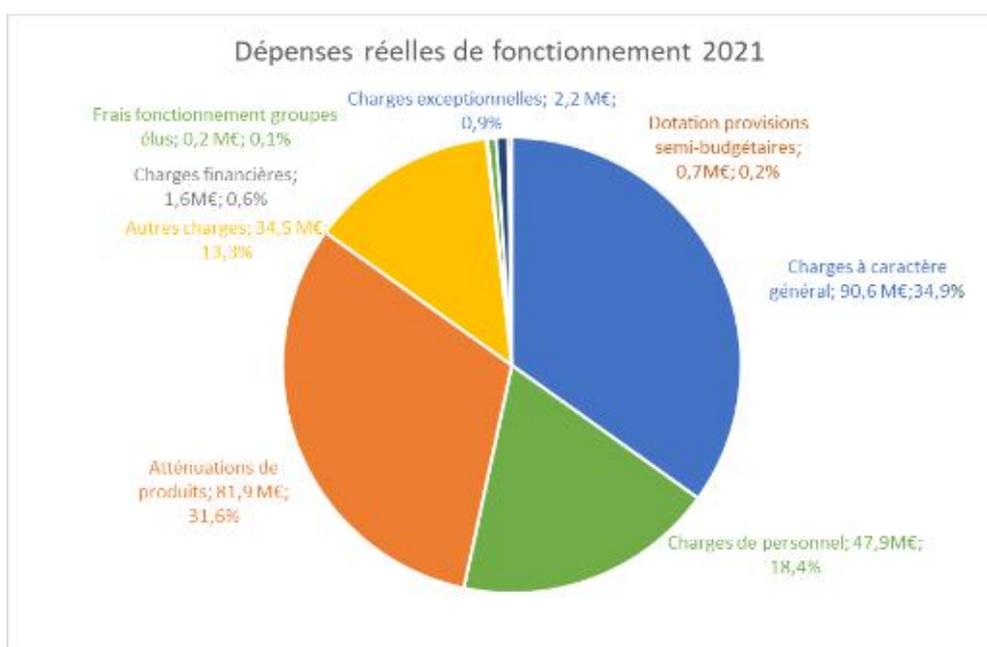
Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées à la fin de l'exercice 2021 représentent 259,6 M€, soit une hausse de + 1 % par rapport à 2020 avec 256,8 M€ (254,8 M€ en 2019).

De la même manière qu'en 2020, différentes prestations de service qui concernant la voirie, ou bien encore les déchets n'ont pas pu être effectuées, au regard des difficultés liées à la crise sanitaire (balayage mécanique, vidage des corbeilles, etc.).

La Communauté urbaine n'a par ailleurs pas été soumise durant l'année 2021 à l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement *via* le dispositif de contractualisation, dit « contrat Cahors », ce dernier ayant été suspendu. La reprise de celui-ci n'a pas encore été officiellement annoncée par le Gouvernement mais pourrait reprendre dès le début de l'année 2023.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement								
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
011	Charges à caractère général	94,0M€	90,0M€	95,0M€	90,6M€	95%	0,7M€	1%
012	Charges de personnel	48,4M€	48,2M€	49,2M€	47,9M€	97%	-0,2M€	0%
014	Atténuations de produits	72,0M€	75,3M€	83,1M€	81,9M€	98%	6,6M€	9%
65	Autres charges	37,4M€	36,9M€	35,0M€	34,5M€	99%	-2,3M€	-6%
656	Frais fonctionnement groupes élu	0,1M€	0,2M€	0,3M€	0,2M€	84%	0,1M€	45%
66	Charges financières	1,5M€	1,4M€	1,7M€	1,6M€	94%	0,2M€	12%
67	Charges exceptionnelles	0,9M€	4,9M€	2,9M€	2,2M€	74%	-2,7M€	-56%
68	Dotation provisions semi-budgét	0,5M€	0,0M€	0,7M€	0,7M€	100%	0,7M€	-
	Total dépenses réelles fonctionnement	254,8M€	256,8M€	267,9M€	259,6M€	97%	2,8M€	1%
023	Virement à la section d'investisse	0,0M€	0,0M€	28,3M€	23,1M€	81%	23,1M€	-
042	Opérations d'ordre entre sections	13,4M€	13,3M€	16,1M€	0,0M€	0%	-13,3M€	-100%
	Total dépenses fonctionnement	268,2M€	270,1M€	312,3M€	282,7M€	91%	12,6M€	5%



3.4.1 Chapitre 011 : charges à caractère général : 90,6 M€ (+ 1 %)

Les charges à caractère général constituent les dépenses courantes de la Communauté urbaine (consommables, prestations de service, petits équipements, etc.). En 2021, elles constituent près de 35 % des dépenses réelles de fonctionnement. Au sein de ce chapitre, les prestations de services liées à l'exercice de la compétence déchets et les dépenses relatives à la voirie représentent respectivement 50 % et 21 % des charges à caractère général.

Les charges à caractère général de l'exercice 2021 progresse de 1 % par rapport à celles de l'année 2020 mais reste à un niveau bas au regard des conséquences de la crise sanitaire.

Les charges à caractère général constituent un poste de dépense que l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements s'efforcent de maîtriser afin de dégager des marges de manœuvre vers l'investissement.

3.4.2 Chapitre 012 : charges de personnel : 47,9 M€ (- 0,5 %)

Les charges de personnel sont constituées principalement de la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la Communauté urbaine et des cotisations correspondantes (Urssaf, retraite, Pôle emploi, etc.). **Les charges de personnel représentent 18,4 % des dépenses de fonctionnement.** Elles représentaient, en 2021, 126 € par habitant par an contre 207 € par habitant en moyenne pour les CU de strate comparable. La CU dispose de près de 1 000 agents contre 2 000 à 3 000 agents en moyenne pour les communautés urbaines.

Les charges de personnel s'avèrent maîtrisées depuis de la création de la Communauté urbaine.

3.4.3 Chapitre 014 : atténuations de produits : 81,9 M€ (+ 9%)

Les atténuations de produits représentent 31,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont essentiellement matérialisées par les flux financiers entre les communes et la Communauté urbaine comme suit :

- **Les attributions de compensation** : 76,6 M€ dont 67,7 M€ au titre de l'année 2021 et 8,9 M€ au titre des années antérieures⁵, soit 30 % des dépenses de fonctionnement ;
- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : 4 M€ ;
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : 1 M€ ;

Evolution des prélèvements pour reversement de fiscalité

⁵ Il s'agit en l'espèce de la régularisation des attributions de compensation dites de neutralisation fiscale au titre des exercices 2016 à 2020 (exception faite de l'exercice 2017). La régularisation totale s'élève à 11,8 M€.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en % 2019/2021
Attributions de compensation	66,2M€	69,9M€	76,6M€	16%
FPIC	4,6M€	4,2M€	4,0M€	-13%
DSC	1,0M€	1,0M€	1,0M€	0%
Autres	0,2M€	0,2M€	0,2M€	15%
Total	72,0M€	75,3M€	81,9M€	14%

Les attributions de compensation votées en 2020 demeuraient provisoires. Depuis le 15 juin 2021, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été adopté. Les travaux d'évaluation réalisés en 2021 ont permis de renforcer le financement des compétences transférées. La délibération correspondante (n° CC_2021-11-09_01) a été votée au Conseil communautaire du 9 novembre 2021.

Toutefois, au cours de l'année 2021, des régularisations de 8,9 M€ ont été inscrites correspondant aux attributions de compensations définitives et de neutralisation fiscale votées en Conseil communautaire.

Le chapitre 014 atténuations de produits est également composé d'autres reversements de fiscalité (0,1 M€), de reversement de taxe additionnelle à la taxe de séjour (Société Grand Paris) pour un montant de 0,07 M€ et de dégrèvements de taxe GEMAPI et de TASCOM à hauteur de 0,04 M€.

3.4.4 Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante : 34,5 M€ (- 6 %)

Les autres charges de gestion courante sont composées des participations aux partenaires et/ou organismes extérieures de la Communauté urbaine, des subventions versées aux associations et des indemnités des élus. Les autres charges de gestion courante représentent 13 % des dépenses réelles de fonctionnement et ont diminué de - 2,4 M€ entre 2019 et 2020.

→ Les subventions aux associations

Subventions versées en 2021 par nature d'activité des associations

EXERCICE COMPETENCE	2020	2021		Evolution en % CA 2021/CA 2020
	CA 2020	BP 2021	CA 2021	
CULTURE	830 000 €	732 300 €	732 300 €	-12%
DECHETS	86 500 €	84 000 €	81 000 €	-6%
DEV DURABLE/ AGRICULTURE	338 328 €	76 455 €	76 455 €	-77%
DEV ECO/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/EMPLOI- INSERTION	1 293 308 €	1 269 574 €	1 269 574 €	-2%
HABITAT	152 890 €	136 890 €	136 890 €	-10%
AUTRES SUBV CIPAM	130 000 €	130 000 €	130 000 €	0%
POLITIQUE VILLE/EMPLOI	692 100 €	622 490 €	622 490 €	-10%
SPORTS	365 100 €	335 450 €	321 000 €	-12%
TOURISME	450 000 €	500 000 €	500 000 €	11%
TOTAUX	4 338 226 €	3 887 159 €	3 869 709 €	-11%

Les subventions aux associations constituent 11 % des autres charges de gestion courante sont en diminution de - 11 % par rapport à 2020. Elles représentent 3,8 M€.

→ Les participations aux organismes extérieurs

Les participations à des organismes extérieurs représentent 28,5 M€, soit 83 % des autres charges de gestion courante.

Les trois principales participations portent sur le contingent incendie, versé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (14,5 M€), les conventions partenariales avec Ile-de-France mobilités (7,7 M€) et les contributions aux syndicats (6,1 M€) dont les domaines sont détaillés ci-après.

Répartition des contributions aux syndicats versées en 2021 par domaine

BENEFICIAIRE	DOMAINE DES CONTRIBUTIONS VERSEES	CA 2021
SIARH	Assainissement Poissy	211 522,00 €
VALOSEINE	Déchets - collecte porte à porte	3 171 538,50 €
YVELINES NUMERIQUES et SIERTEC	Frais communs	656 704,95 €
GIP MAXIMILIEN	Affaires juridiques	16 000,00 €
Bases de loisirs Boucle de Seine et Val de Seine	Tourisme	358 100,39 €
PNR du Vexin Français, SMSO, SMIGERMA, COBAHMA	Environnement	937 460,33 €
SIRE	Eclairage public	758 974,98 €
TOTAL		6 110 301,15 €

→ Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont composées des indemnités aux élus à hauteur de 1,4 M€ ainsi que de diverses dépenses à hauteur de 0,8 M€ (cotisations sociales élus, admissions en non-valeur, créances éteintes, formations élus, etc.).

3.4.5 Chapitre 66 : charges financières : 1,6 M€ (+ 12 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette, liés aux différents emprunts contractés par la Communauté urbaine et hérités des anciens EPCI avant sa création en 2016.

Les charges financières ont augmenté de + 0,2 M€ entre 2020 et 2021 et représentent 0,6 % des dépenses réelles de fonctionnement 2020. Le montant de 30 M€ d'emprunt a été contractualisé en 2021 (cf. *supra*).

3.4.6 Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 2,2 M€ (- 56 %)

Les charges exceptionnelles représentent 0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Elles sont composées de l'excédent du SIVATRU transféré à VALOSEINE (0,6 M€), des indemnités de sorties du SIERGEP (0,2 M€) et des reversements au SMSO des subventions

perçues au regard des travaux de la passerelle entre Mantes-la-Jolie et Limay (0,3 M€). Une régularisation du mandatement initial de la subvention reversée au SMSO est également enregistrée en charges exceptionnelles à la suite d'une erreur d'imputation (0,3 M€).

Les remboursements des cours et adhésions liés aux fermetures des piscines pendant la crise sanitaire se sont élevés à 0,1 M€.

Le reliquat de 0,7 M€ représentent des charges exceptionnelles diverses tel que le traitement des titres annulées (0,1 M€), les apurements de recettes (0,3 M€) et la régularisation du trop versé de l'excédent brut d'exploitation des années 2016 à 2018 du budget immobilier d'entreprise.

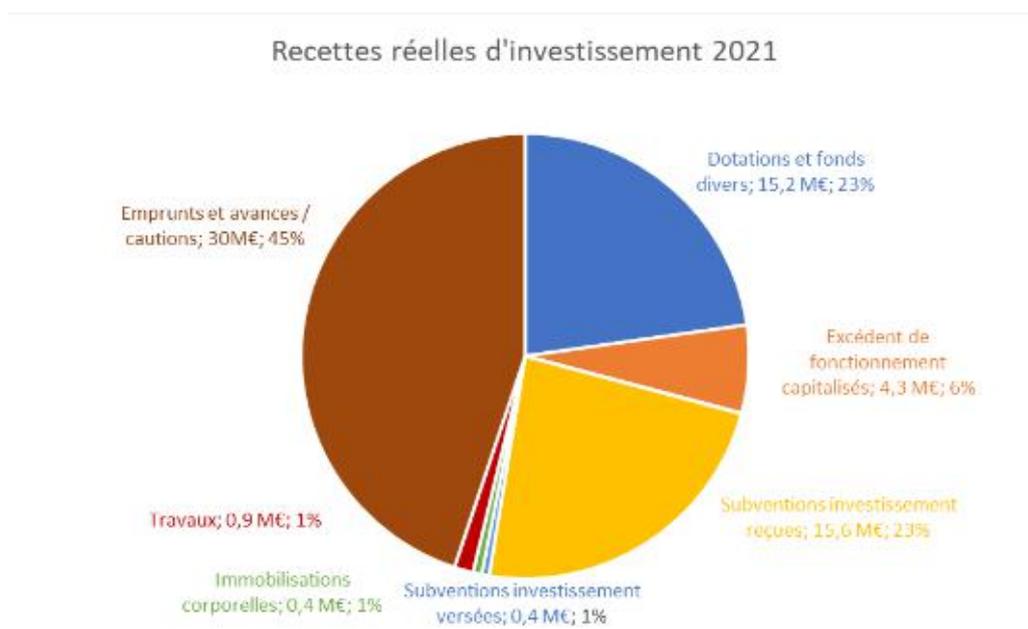
3.5 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2021 de la Communauté urbaine (hors reports) s'élèvent à 66,9 M€. Elles restent stables par rapport à l'année 2020.

En 2021, elles reposent largement sur la contractualisation d'un emprunt à hauteur de 30 M€, représentant 45 % des recettes réelles d'investissement. Les subventions perçues à hauteur de 15,6 M€ constituent le deuxième poste de recette (23 % des recettes réelles d'investissement) et les dotations et fonds divers le troisième poste de recette avec 15,2 M€, (23 % des recettes réelles d'investissement).

Evolution des recettes d'investissement

Recettes d'investissement									
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020
024	Produits de cession	0,0M€	0,0M€	5,0M€	-	0,3M€	-	-	-
10	Dotations et fonds divers	11,1M€	15,3M€	12,3M€	15,2M€	0,0M€	124%	-0,1M€	-0,8%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0,1M€	5,4M€	4,3M€	4,3M€	0,0M€	100%	-1,1M€	-20,7%
138	Autres subventions investissement	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	100%	0,0M€	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,0M€	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	5%	0,0M€	-
13	Subventions investissement reçues	9,3M€	16,2M€	18,4M€	15,6M€	3,6M€	85%	-0,6M€	-3,7%
20	Immobilisations corporelles	0,0M€	0,1M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-0,1M€	-
204	Subventions investissement versées	0,0M€	0,7M€	0,4M€	0,4M€	0,0M€	100%	-0,3M€	-48,3%
21	Immobilisations corporelles	3,8M€	0,0M€	0,0M€	0,4M€	0,0M€	-	0,4M€	-
23	Travaux	0,1M€	0,9M€	1,1M€	0,9M€	0,0M€	87%	0,0M€	3,9%
27	Immobilisations financières	1,3M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
4582	Opérations sous mandat	0,0M€	0,2M€	2,2M€	0,0M€	2,0M€	0%	-0,2M€	-100,0%
16	Emprunts et avances / cautions	25,0M€	20,0M€	40,0M€	30,0M€	10,0M€	75%	10,0M€	49,6%
16449	Emprunt revolving	0,0M€	8,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-8,0M€	-
Total recettes réelles investissement		50,9M€	66,9M€	83,7M€	66,9M€	15,9M€	676%	0,0M€	0,0%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,0M€	0,0M€	28,3M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
040	Opérations d'ordre entre sections	13,4M€	13,3M€	16,1M€	23,1M€	0,0M€	144%	9,8M€	73,5%
041	Opérations patrimoniales	2,3M€	13,8M€	10,9M€	6,1M€	0,0M€	56%	-7,7M€	-55,7%
001	Excédent d'investissement reporté	4,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	-	0,0M€	-
Total recettes investissement		71,3M€	94,0M€	139,1M€	96,1M€	15,9M€	875%	2,1M€	2,2%



Les recettes réelles d'investissement de la Communauté urbaine pour financer ses projets sont composées, hors reports des éléments suivants :

- un emprunt de 30 M€, soit une augmentation de + 10 M€ et de + 50 % par rapport à l'année 2020 pour financer les projets ;
- les subventions d'investissement (Etat, Département, Région, Europe) : 15,6 M€, en diminution de - 0,6 M€ et - 4 % par rapport à l'année 2020 ; ce poste intègre également les attributions de compensation d'investissement reçues des communes ayant demandé à bénéficier de la ventilation investissement-fonctionnement (soit 5,4 M€ en 2021 contre 5 M€ en 2020)
- les dotations et fonds divers : 15,2 M€, en diminution de - 0,1 M€ (- 1% par rapport à l'année 2020) dont notamment :
 - o Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui s'élève à 10,7 M€ en 2021 contre 8,4 M€ en 2020, soit + 27,4 % ;
 - o La taxe d'aménagement qui s'élève à 6,9 M€ en 2021 contre de 4,6 M€ en 2020, soit + 47 %.
- un excédent de fonctionnement capitalisé de 4,3 M€ en diminution par rapport à 2020, qui s'élevait à 5,4 M€, soit - 20,4 % ;
- des recettes diverses d'investissement à hauteur de 1,8 M€.

Les recettes d'investissement mettent en exergue la fragilité des capacités financières annuelles de la Communauté urbaine pour financer ses investissements. En l'espèce, il est important de préciser que l'EPCI a été obligé de recourir chaque année à un emprunt, soit 28 M€ contractés en moyenne par an entre 2019 et 2021.

3.6 Les dépenses d'investissement

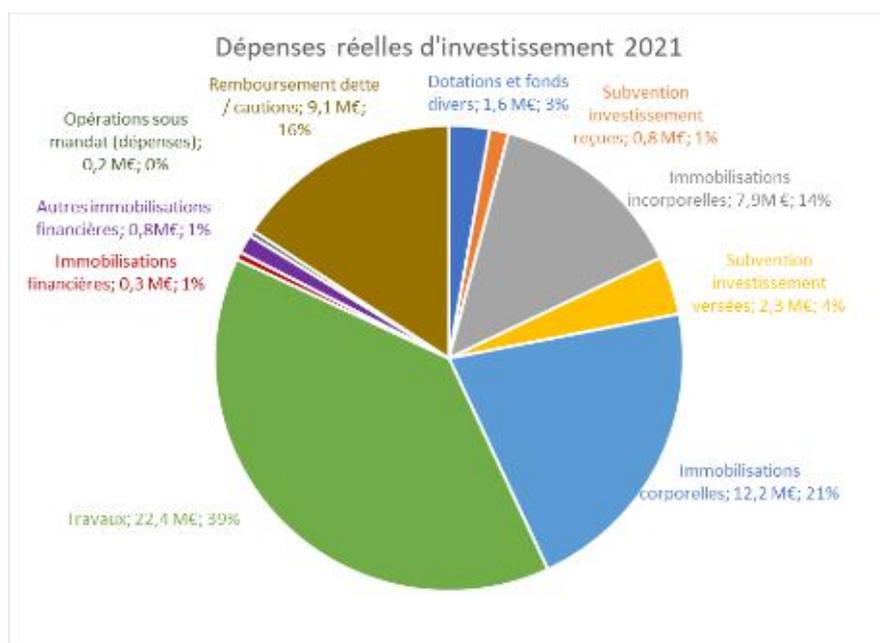
Les dépenses réelles d'investissement 2021 de la Communauté urbaine (hors reports) s'élèvent à 57,5 M€, soit une diminution de -19,7 M€ par rapport à l'année 2020.

La réalisation des projets d'investissement de la Communauté urbaine a été contrainte par la crise sanitaire. Ainsi, les taux d'exécution des chapitres 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » sont faibles, respectivement 35 % et 54 % des crédits ouverts en 2021.

Le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de l'année 2021 s'établit à 52 % hors reports.

Evolution des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement										
	Libellé chapitres	CA2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021 (BP+DM+RAR2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en M€	% évolution CA 2021 / CA 2020	
10	Dotations et fonds divers	0,2M€	0,2M€	2,0M€	1,6M€	0,1M€	81%	1,4M€	559%	
13	Subvention investissement reçues	0,0M€	0,1M€	0,8M€	0,8M€	0,0M€	100%	0,7M€	659%	
20	Immobilisations incorporelles	6,5M€	9,0M€	14,3M€	7,9M€	1,8M€	55%	-1,1M€	-12%	
204	Subvention investissement versées	1,7M€	2,0M€	6,7M€	2,3M€	3,8M€	35%	0,3M€	15%	
21	Immobilisations corporelles	25,6M€	15,5M€	34,4M€	12,2M€	21,0M€	35%	-3,3M€	-22%	
23	Travaux	35,4M€	33,9M€	41,4M€	22,4M€	11,9M€	54%	-11,5M€	-34%	
26	Immobilisations financières	0,1M€	0,3M€	0,6M€	0,3M€	0,3M€	48%	0,0M€	17%	
27	Autres immobilisations financières	0,0M€	0,3M€	0,8M€	0,8M€	0,0M€	96%	0,5M€	199%	
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,2M€	1,7M€	0,5M€	0,2M€	0,1M€	45%	-1,4M€	-86%	
16	Remboursement dette / cautions	5,3M€	6,3M€	9,2M€	9,1M€	0,0M€	99%	2,8M€	44%	
16449	Emprunt revolving	0,0M€	8,0M€	0,0M€	0,0M€	-	-	-8,0M€	-	
Total dépenses réelles investissement		75,1M€	77,2M€	110,6M€	57,5M€	39,0M€	52%	-19,7M€	-26%	
001	Solde d'exécution	0,0M€	8,1M€	5,5M€	5,5M€	-	100%	-2,6M€	-32%	
040	Opération ordre entre sections	2,0M€	0,9M€	12,1M€	12,5M€	-	104%	11,7M€	1323%	
041	Opérations patrimoniales	2,3M€	13,8M€	10,9M€	6,1M€	-	56%	-7,6M€	-55%	
Total dépenses investissement		79,3M€	99,9M€	139,1M€	81,6M€	39,0M€	59%	-18,3M€	-18%	



La section d'investissement présente un déficit de 5,5 M€ qui renforce la nécessité de déterminer dans les années à venir des dépenses davantage en adéquation avec les recettes afin d'améliorer le financement des investissements.

Les dépenses d'investissement sont principalement composées des dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23), en l'espèce les immobilisations incorporelles, les subventions d'équipement versées, les immobilisations corporelles et en cours qui représentent 44,8 M€ contre 60,4 M€ en 2020, soit une baisse de - 15,6 M€. Elles représentent 78 % des dépenses réelles d'investissement.

Parallèlement, le capital de la dette remboursé s'élève à 9,1 M€ en 2021, en hausse de + 2,8 M€ entre 2020 et 2021.

Les autres dépenses d'investissement n'appellent que peu de remarques et représentent 3,7 M€ dont notamment 1,6 M€ de remboursement de taxe d'aménagement, 0,8 M€ de subventions, 1,1 M€ d'immobilisations financières (titres de participations, prêts, dépôts et cautionnements versés) et 0,2 M€ de dépenses diverses.

3.7 L'endettement

Pour financer ses investissements 2021, la Communauté urbaine a mobilisé :

- Un emprunt bancaire à hauteur de 20 M€ souscrit en 2020, mobilisé en 2021, Société Générale) ;
- Trois autres emprunts bancaires à hauteur de 29 M€ :
- 9 M€ pour le budget « eau potable » mobilisés sur l'exercice 2021 au moyen de deux emprunts (5M€ et 4M€) contractés auprès de la Banque Postale ;
- 20 M€ pour le budget principal souscrit auprès de la Banque Postale dont 10 M€ ont été mobilisés sur l'exercice 2021 et 10 M€ seront mobilisés au plus tard le 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2021, l'encours à rembourser s'élevait à 177,7 M€⁶ décomposé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2021	
Encours	151 175 835,90	177 723 259,47	↗
Nbre d'emprunts	310	292	↘
Dispo. Ligne trésor.	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	16 ans 3 mois	16 ans 5 mois	↗
Vie moy. Résiduelle	8 ans 4 mois	8 ans 5 mois	↗

La répartition de l'encours entre les différents budgets est décrite dans le tableau ci-dessous :

Budget	Capital restant dû	%
Budget Principal	129 211 107,83	72,70%
Budget Regie Assainissement	36 829 287,85	20,72%
Budget Regie de l'Eau Potable	11 682 863,79	6,57%
Total	177 723 259,47	100,00%

➤ Type de taux :

Type	Capital restant dû	%
Fixe	155 587 879,13	87,55%
Indexé	21 798 047,01	12,27%
Structuré	337 333,33	0,19%
Total	177 723 259,47	100,00%

La structure de la dette au 31 décembre 2021 présente les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe (87,55 %) ;
- Taux variable (12,45 %), dont 45 % sont indexés au livret A, 42% à l'Euribor trois mois et 13 % autres (TAG, CMS). Les taux varient en fonction d'indices considérés comme peu risqués.

⁶ Intégration de deux emprunts issus du SIERGEP [emprunt n°ONE-6316043 (société générale), capital restant dû : 517 570,14 € ; emprunt n°8713208 (caisse d'épargne), capital restant dû : 125 996,05 €].

➤ Prêteur :

Prêteur	Capital restant dû	%
Caisse d'Epargne	45 702 939,43	25,72%
La Banque Postale	37 450 000,00	21,07%
Crédit Agricole	27 927 336,37	15,71%
Société Générale	21 150 981,86	11,90%
Ag. de l'eau Seine Normandie	14 671 958,67	8,26%
Sté de Fin. Local	13 627 017,89	7,67%
Banque des Territoires	9 383 497,60	5,28%
Crédit Mutuel	4 436 467,76	2,50%
Crédit Coopératif	1 914 893,74	1,08%
BNP Paribas	933 333,20	0,53%
Dexia Crédit Local	512 055,35	0,29%
Etablissement Public de Coopération Intercommunale	12 777,60	0,01%
Total	177 723 259,47	100,00%

Au 31 décembre 2021, la Caisse d'Epargne reste le premier partenaire financier de la Communauté urbaine avec près de 25,72 % de l'encours de la dette devant la Banque Postale (21,07 %) à la suite des emprunts contractés à la fin de l'année 2021.

Le Crédit agricole devient le troisième partenaire financier avec près de 15,71 % de l'encours de dette.

➤ Tranche de taux :

Tranche de taux	Capital restant dû	%
0%-1%	95 081 397,99	53,50%
1%-2%	35 535 338,37	19,99%
2%-3%	2 965 968,90	1,67%
3%-4%	14 521 127,21	8,17%
4%-5%	27 750 291,25	15,61%
>5%	1 869 135,75	1,05%
Total	177 723 259,47	100,00%

Le taux global sur l'exercice 2021 était de 1,72 % contre 1,91 % sur l'année 2020, cette baisse s'explique par les nouveaux emprunts de fin d'année dont les taux sont inférieurs à 1%.

La majorité des emprunts ont un taux d'intérêt inférieur à 1 % notamment les emprunt souscrit auprès de la Banque postale en décembre 2021 pour un montant global de 29 M€ au taux de 0,67 %. A titre de comparaison, au 1^{er} trimestre 2022, les taux proposés par les banques pour de nouveaux emprunts sont en moyenne de 1,8 % soit une augmentation de 1 point par rapport à l'exercice 2021.

La capacité de désendettement à la fin de l'exercice 2021 s'établit 48 années avec la prise en compte de recettes exceptionnelles.

4. Présentation des principales dépenses d'équipement réalisées en 2021 (hors reports)

Les dépenses d'équipement 2021 (hors reports) par compétence et/ou politique publique sont décomposées comme suit :

Compétences/activités	CA 2019	CA 2020	CO 2021	CA 2021	Part en % du CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020 en €	% évolution CA 2021 / CA 2020
EOLE	690 908,18 €	1 697 277,86 €	3 820 536,26 €	1 501 193,85 €	3%	- 196 084,01 €	-12%
Renouvellement urbain	2 159 951,41 €	5 437 618,12 €	9 405 183,99 €	6 063 712,11 €	14%	626 093,99 €	12%
Voirie/espaces publics	34 216 026,90 €	28 271 422,39 €	38 730 817,43 €	13 272 739,85 €	30%	-14 998 682,54 €	-53%
Mobilités	2 222 881,71 €	1 888 964,72 €	5 532 760,15 €	2 833 997,97 €	6%	945 033,25 €	50%
Développement économique	6 452 528,56 €	337 060,70 €	325 119,16 €	241 591,98 €	1%	- 95 468,72 €	-28%
Déchets	2 379 768,16 €	2 263 806,83 €	4 810 048,01 €	3 691 533,09 €	8%	1 427 726,26 €	63%
Sport	1 430 703,98 €	518 573,39 €	821 920,52 €	419 809,69 €	1%	- 98 763,70 €	-19%
Culture	380 433,94 €	350 244,67 €	228 399,12 €	211 343,54 €	0%	- 138 901,13 €	-40%
Développement durable	75 745,11 €	43 656,00 €	192 200,00 €	112 985,00 €	0%	69 329,00 €	159%
Habitat	285 980,25 €	527 067,56 €	3 029 568,08 €	360 843,32 €	1%	- 166 224,24 €	-32%
Autres (*)	18 905 189,12 €	19 125 754,79 €	29 911 806,64 €	16 086 161,93 €	36%	- 3 039 592,86 €	-16%
TOTAL	69 200 117,32 €	60 461 447,03 €	96 808 359,36 €	44 795 912,33 €	100%	-15 665 534,70 €	-26%

(*) les autres compétences/activités sont la défense incendie, l'aménagement urbain, la stratégie et planification et l'administration communautaire.

4.1. Le projet EOLE constitue un axe structurant des projets de la Communauté urbaine

L'arrivée du RER E sur le territoire communautaire constitue un des principaux axes de développement du territoire communautaire.

A proximité de Paris, EOLE permettra de rejoindre la capitale en vingt minutes mais également d'attirer des entreprises, de renforcer l'attractivité du territoire à travers le développement de l'offre de logement ou bien encore la création d'équipements publics nécessaires à ces nouvelles arrivées.

1,5 M€ ont été réalisés en 2021 au titre des pôles d'échange multimodaux (PEM) à travers la réalisation d'études. Le projet le plus avancé est le PEM d'Epône Mézières et notamment le quartier de gare après avoir effectué les fouilles archéologiques nécessaires au lancement du projet.

La PPI 2022-2026 prévoit près de 134 M€ de dépenses consacrées à la réalisation et l'aboutissement du projet EOLE, financés à hauteur de 51,2 M€.

Répartition des dépenses réalisées en 2021 par PEM

POLE	CA 2021
POLE EOLE AUBERGENVILLE	130 835,51 €
POLE EOLE CLAIRIERES DE VERNEUIL	32 475,29 €
POLE EOLE EPONE MEZIERES	659 247,67 €
POLE EOLE LES MUREAUX	146 652,36 €
POLE EOLE MANTES LA JOLIE	351 219,08 €
POLE EOLE MANTES STATION	21 348,51 €
POLE EOLE POISSY	61 391,40 €
POLE EOLE VILLENES	31 666,83 €
POLE EOLE VERNEUIL VERNOUILLET	66 357,20 €
TOTAL	1 501 193,85 €

4.2. Le renouvellement urbain correspond à une volonté d'améliorer l'aménagement des quartiers prioritaires politique de la ville

La Communauté urbaine dispose de près de 30 % de la population qui habite dans un quartier considéré comme prioritaire au titre de la politique de la ville. Dans ce sens, huit quartiers de veille sont répartis au sein de dix communes sur le territoire communautaire, encadrés par quatre contrats de ville.

L'essentiel des travaux de renouvellement urbain portent sur de l'espace public et ont pour objectif principal de désenclaver les quartiers et les intégrer dans la stratégie urbaine de chaque commune concernée. L'ensemble des projets de renouvellement urbain sont subventionnés entre 50 et 80 % par l'Agence du renouvellement urbain (ANRU) et par le département des Yvelines à travers le programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle des Yvelines (PRIOR).

6 M€ ont été dépensés au titre de l'année 2021 au titre du renouvellement urbain dans les communes et les quartiers référencés dans le tableau ci-après.

La PPI 2022-2026 prévoit 81,7 M€ de dépenses consacrées à la conduite de cette compétence sur le territoire communautaire, financés à hauteur de 30,7 M€.

Répartition des dépenses réalisées en 2021 par ville et quartier

RENOUVELLEMENT URBAIN PAR VILLE	CA 2021
Carrières-sous-Poissy (Les Fleurs)	23 760,00 €
Chanteloup-les-Vignes (Noe Feucherets)	207 599,68 €
Limay (Centre Sud)	788 502,80 €
Mureaux (Les Cinq quartiers)	921 006,54 €
Mantes-la-Jolie (Val fourré)	2 546 249,11 €
Poissy (Beauregard)	167 762,56 €
Vernouillet (Cité du Parc)	616 266,50 €
Autres	792 564,92 €
TOTAL	6 063 712,11 €

4.3. La voirie constitue une des principales compétences de proximité de la Communauté urbaine

L'année 2021 constitue une année de transition en matière de travaux de voirie au regard notamment de la situation financière de la Communauté urbaine qui ne permettait pas de répondre à l'ensemble des besoins du territoire, tant en matière d'entretien du patrimoine qui représente 1 400 kilomètres de voirie et 54 000 points lumineux que de travaux à venir.

La compétence voirie est aujourd'hui décomposée en plusieurs catégories qui ont été identifiées dans la PPI de la Communauté urbaine comme suit :

- développement communal ;
- renouvellement :
 - o opérations de renouvellement de voirie ;
 - o matériels ;
 - o extension des réseaux ;
 - o ouvrages d'art, fronts rocheux, carrières et cavités ;

- éclairage public, feux tricolores.
- développement communautaire.

13,3 M€ ont été réalisés en 2021 au titre de la compétence voirie, notamment concernant le renouvellement qui représente 4,5 M€ des dépenses.

La PPI 2022-2026 prévoit 159,4 M€ à consacrer à la compétence voirie, financés à hauteur de 54,8 M€. Il a d'ores-et-déjà été identifié près de 100 opérations de développement communal et 300 opérations de renouvellement à effectuer sur le mandat.

Parallèlement, le marché global de performance énergétique de l'éclairage public (MGP) prévoit 42 M€ d'investissements sur la durée du marché. Depuis 2020, 2,3 M€ ont été mandatés et il est prévu que la programmation 2021, au regard de l'arrivée du matériel et des travaux soit facturée en 2022 pour un montant de près de 7,5 M€. La programmation 2022 est en cours de réalisation et l'ensemble des communes vont être rencontrées avant la fin du premier semestre 2022.

Répartition des dépenses de la voirie réalisées en 2021

VOIRIE - COMPOSANTE	CA 2021
DEVELOPPEMENT COMMUNAL	1 365 763,35 €
DEVELOPPEMENT COMMUNAL - éclairage public	17 810,27 €
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	4 375 533,54 €
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE -éclairage public	155 744,46 €
RENOUVELLEMENT	2 900 459,65 €
RENOUVELLEMENT -éclairage public	1 377 744,65 €
AUTRES DEPENSES	1 480 376,07 €
AUTRES DEPENSES - éclairage public	1 599 307,86 €
TOTAL	13 272 739,85 €

4.4. Les mobilités alternatives et les aménagements doux constituent un complément indispensable à la future offre de mobilité EOLE

La Communauté urbaine souhaite en matière de mobilités intervenir dans trois domaines considérés comme complémentaires à l'arrivée d'EOLE sur le territoire :

- Les transports collectifs en site propre (TCSP) : réseaux de bus ;
- les aménagements cyclables : pistes cyclables, garages à vélo, etc. ;
- les passerelles de Poissy-Carières-sous-Poissy et de Mantes-la-Jolie-Limay.

L'ensemble de ces moyens de transport s'inscrivent dans une logique globale de transition écologique et le verdissement de l'offre de transport proposée par l'ensemble des collectivités territoriales. Par ailleurs, la Communauté urbaine dispose de subventions plus importantes dans le cadre de modes de déplacements verts financés par les partenaires habituels mais également l'ADEME.

2,8 M€ ont été réalisés en 2021 au titre des mobilités.

La PPI 2022-2026 prévoit près de 39,5 M€ de crédits concernant les trois axes de déplacement susvisés financés à hauteur de 14,4 M€.

Répartition des dépenses mobilités réalisées en 2021

MOBILITES	CA 2021
TCSP	247 545,82 €
AUTRES TRANSPORTS COLLECTIFS	734 703,11 €
MOBILITES DOUCES	926 166,59 €
PARC STATIONNEMENT COMMUN	79 695,20 €
AMENAGEMENTS MULTIMODAUX	658 200,08 €
BORNES	92 854,39 €
AUTRES MOBILITES	94 832,78 €
TOTAL	2 833 997,97 €

4.5. Le développement économique constitue une compétence centrale génératrice de recettes et d'emplois

La crise sanitaire qui a commencé en 2020, s'est prolongée sur une partie de l'année 2021 a entraîné des conséquences sur les entreprises du territoire, les emplois et par voie de conséquence sur les recettes de la Communauté urbaine. En effet, sur l'ensemble des deux exercices budgétaires, la Communauté urbaine a enregistré un cumul de -2,9 M€ de pertes de recettes fiscales économiques.

Les aides de l'Etat ont cependant permis de réduire l'impact sur les entreprises et de sauvegarder la très grande majorité du tissu économique local. Cependant, dans ce contexte de crise de manière plus affirmée, les entreprises sont en train de revoir leur modèle économique pour générer moins de frais et ainsi augmenter leur valeur ajoutée. La direction du développement économique est particulièrement attentive à l'évolution des entreprises, de leur modèle économique et travaille étroitement avec la direction des finances pour mesurer l'impact de ces évolutions. La Communauté urbaine intervient majoritairement *via* des aides aux entreprises, de la communication afin de renforcer l'attractivité de son tissu économique.

Parallèlement au budget principal, la Communauté urbaine dispose d'un budget parcs d'activité économique qui consiste à acquérir et vendre des terrains dans les zones d'activité économique en lien avec les besoins des entreprises.

0,2 M€ ont été réalisés en 2021 au titre de la compétence développement économique hors budget annexe.

La PPI 2022-2026 prévoit près de 8,4 M€ de crédits concernant le développement économique, financés à hauteur de 5,5 M€.

Répartition des dépenses de développement économiques réalisées en 2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMPOSANTE	CA 2021
Zones commerciales et cœur de ville	61 482,00 €
Réserves foncières	30 369,00 €
Attractivité	99 740,98 €
Interventions économiques	50 000,00 €
TOTAL	241 591,98 €

4.6. Les investissements menés en matière de déchets visent à améliorer les services proposés aux habitants et plus généralement la collecte des déchets

La compétence déchets, au même titre que la compétence voirie est une compétence de proximité décomposée en plusieurs activités ou composantes comme suit :

- pré-collecte,
- collecte,
- traitement,
- prévention.

Les investissements déchets portent essentiellement sur l'achat de contenants au regard de bacs cassés ou usagés, la rénovation des dix déchetteries du territoire (en lien avec la direction des bâtiments) et le déploiement de bornes enterrées ou aériennes.

3,7 M€ ont été réalisés en 2021 au titre de la compétence déchets.

Il est envisagé près de 6 à 7 M€ par an afin de faire face aux besoins habituels du service. Il n'existe pas encore en l'état de PPI sur le mandat concernant les déchets.

Cependant, dès l'année 2022, la compétence déchets a été encadrée par un budget annexe dédié, nécessaire à un meilleur suivi du coût de la compétence et des recettes y afférente. Le budget est aujourd'hui déficitaire de près de 12 M€.

Répartition des dépenses déchets réalisées en 2021

DECHETS- COMPOSANTE	CA 2021
DECHETS FRAIS GENERAUX	88 372,26 €
CONTENANTS	3 586 691,91 €
AUTRES DEPENSES	16 468,92 €
TOTAL	3 691 533,09 €

Répartition par déchèterie des travaux réalisées en 2021

DECHETERIE - TRAVAUX	CA 2021
Frais communs déchetteries	7 744,98 €
Déchetterie Orgeval	16 045,83 €
Déchetterie Achères	53 474,92 €
Déchetterie Conflans-Sainte-Honorine	63 215,24 €
Déchetterie Aubergenville	43 450,10 €
Déchetterie Les Closeaux	46 263,37 €
Déchetterie Les Mureaux	34 512,00 €
Déchetterie Vaucouleurs	4 191,11 €
Déchetterie Gargenville	36 474,37 €
Déchetterie Epône	31 686,97 €
Déchetterie Limay	29 272,57 €
Autres dépenses déchets traitement Valene	8 640,00 €
TOTAL	374 971,46 €

4.7. Sport, culture tourisme : la nécessité d'entretenir un patrimoine important et la préfiguration des jeux olympiques 2024

La Communauté urbaine dispose d'un patrimoine important en matière d'équipements sportifs et culturels. Elle doit ainsi gérer en régie ou *via* des marchés et/ou contrats près de onze piscines, une patinoire (Mantes-la-Jolie), un stade nautique (Mantes-la-Jolie) et le complexe dit de la butte verte (Buchelay, Rosny-sur-Seine, Mantes-la-Jolie). C'est également le cas dans le domaine des équipements culturels à travers sept équipements structurants : le centre de la danse Pierre Doussaint (Les Mureaux), le conservatoire de musique (Mantes-la-Jolie), le Graff Park (Mantes-la-Ville), le château éphémère (Carrières-sous-Poissy), la médiathèque (Les Mureaux), le Théâtre de la Nacelle (Aubergenville) et le parc aux étoiles (Triel-sur-Seine). La compétence culture est également composée d'un réseau de lecture publique et de la mise en réseau des médiathèques sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de ces équipements, notamment les piscines sont vétustes et doivent répondre à une offre aquatique sur le territoire qui reste encore incomplète. A titre d'exemple, le schéma directeur des piscines, initié en 2019 avait mis en lumière la nécessité d'effectuer entre 12 M€ et 14 M€ de travaux pour remettre en état les piscines. Les piscines vont connaître des travaux dans les années à venir au regard des obligations de rénovation énergétique.

Parallèlement, certains équipements comme le stade nautique international de Mantes-la-Jolie sont amenés à recevoir des épreuves des futurs jeux olympiques de 2024, ce qui nécessite des travaux de de sécurité et de mise aux normes du bâtiment.

En matière touristique, l'office de tourisme intercommunal (OTI) se voit verser chaque année 0,5 M€ et s'est vue déléguer la compétence par la Communauté urbaine.

0,4 M€ ont été réalisés en 2021 concernant les équipements sportifs et 0,2 M€ concernant les équipements culturels. La PPI 2022-2026 prévoit 20,2 M€, financés à hauteur de 5,7 M€.

Répartition des dépenses d'équipements sportifs réalisées en 2021

SPORTS	CA 2021
SERVICES COMMUNS	13 440,00 €
PISCINES	362 836,62 €
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	43 533,07 €
TOTAL	419 809,69 €

Répartition des dépenses d'équipements culturels réalisées en 2021

CULTURE	CA 2021
EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	27 582,32 €
ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	6 570,00 €
THEATRES	4 715,90 €
BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	74 277,75 €
MUSEES	61 373,52 €
ACTION CULTURELLE	36 824,05 €
TOTAL	211 343,54 €

4.8. La transition écologique constitue un enjeu transversal qui est au cœur de toutes les politiques publiques communautaires

La Communauté urbaine a adopté son plan climat air énergie territorial (PCAET) lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2020. Des actions en matière de transition écologique sont menés dans chaque directions en lien avec la mission de la transition écologique.

Plusieurs projets sont cependant directement pilotés par la mission de la transition écologique parmi lesquels :

- La mise en place d'un atlas de la biodiversité ;
- Le développement d'études relatives à la compensation écologique ;
- L'accompagnement à la réflexion sur le cœur vert en lien avec la Direction du développement économique ;

0,1 M€ ont été réalisés en 2021 au titre de la transition écologique. La PPI 2022-2026 prévoit de réaliser 2,5 M€, financés à hauteur de 1,3 M€.

Répartition des dépenses de développement durable réalisées en 2021

DEVELOPPEMENT DURABLE - COMPOSANTE	CA 2021
AMENAGEMENT DE EAUX	11 736,00 €
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	52 638,00 €
AIDE A L'ENERGIE, A L' INDUSTRIE, BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	48 611,00 €
TOTAL	112 985,00 €

4.9. Autres compétences

Répartition des autres compétences réalisées en 2021

Autres	Dépenses
Administration communautaire	8 349 590,86 €
Bâtiment (hors habitat)	5 884 262,04 €
Aménagement urbain	774 339,29 €
Défense incendie	83 973,16 €
Eau et assainissement	626 003,61 €
Stratégie et planification	367 992,97 €
TOTAL	16 086 161,93 €

D'autres dépenses d'investissement sont à noter parmi lesquelles 8,3 M€ en matière d'administration communautaire. Cette somme comprend essentiellement :

- L'acquisition et la maintenance des matériels et logiciels informatiques : 3,7 M€ ;
- L'acquisition et le gros entretien des moyens généraux (parc de véhicules, fournitures diverses, etc.) : 3,2 M€ ;
- Des subventions d'équipement versées : 1,1 M€ dont 0,5 M€ au titre des fonds de concours ;
- 0,3 M€ d'autres dépenses d'administration générale.

Enfin, diverses dépenses d'investissement sont à recenser à hauteur de 7,8 M€, parmi lesquelles :

- 0,6 M€ en matière d'eaux pluviales (travaux sur les réseaux) ;
- 0,4 M€ en matière de stratégie et planification ;
- 0,8 M€ en matière d'aménagement urbain ;
- 0,1 M€ en matière de défense incendie ;
- 5,9 M€ concernant les frais d'études, l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers et les travaux sur les biens de la Communauté urbaine.

En 2021, la Communauté urbaine a acquis notamment :

- Le bassin d'eaux pluviales de Limay (0,1 M€) ;
- Des terrains concernant l'opération restauration immobilière des Mureaux (0,08 M€)
- Le parking ARCOPOLE de Juziers (0,01 M€) ;
- Des terrains pour le PEM d'Epône-Mézières (0,04 M€) ;
- Des terrains pour l'extension du parc d'activités économiques des Chevries à Flins-sur-Seine (0,02 M€).

5. Focus sur les budgets annexes

5.1. Budget annexe assainissement

Afin d'avoir une vision globale de l'assainissement, la totalité des dépenses et des recettes liées à cette compétence est regroupée depuis 2019 dans un seul budget annexe assainissement issu de la fusion des deux anciens budgets annexes assainissement qui existaient à la création de la Communauté urbaine.

5.1.1 Synthèse des résultats

Vue d'ensemble du budget annexe assainissement

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
Recettes	27 155 908,21 €	38 870 121,26 €	34 767 231,25 €
Dépenses	26 814 815,90 €	31 015 545,91 €	31 628 754,83 €
Résultat de l'année	341 092,31 €	7 854 575,35 €	3 138 476,42 €
Résultat reporté	21 616 628,79 €	10 270 594,19 €	18 125 169,54 €
Résultat de fonctionnement	21 957 721,10 €	18 125 169,54 €	21 263 645,96 €
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021
Recettes	18 106 488,21 €	30 468 161,68 €	22 088 204,15 €
Dépenses	28 410 100,64 €	22 263 826,26 €	19 012 624,50 €
Résultat de l'année	- 10 303 612,43 €	8 204 335,42 €	3 075 579,65 €
Résultat reporté	10 395 816,59 €	92 204,16 €	8 296 539,58 €
Solde d'exécution	92 204,16 €	8 296 539,58 €	11 372 119,23 €
Solde des reports	- 11 779 331,07 €	- 475 558,02 €	- 1 838 240,49 €
<i>dont recettes d'investissement</i>	1 102 320,34 €	5 327 783,00 €	1 953 988,28 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	12 881 651,41 €	5 803 341,02 €	3 792 228,77 €
Solde d'exécution avec reports	- 11 687 126,91 €	7 820 981,56 €	9 533 878,74 €
RESULTAT GLOBAL	2019	2020	2021
Résultat global sans reports	22 049 925,26 €	26 421 709,12 €	32 635 765,19 €
Résultat global avec reports	10 270 594,19 €	25 946 151,10 €	30 797 524,70 €

La section d'exploitation du budget annexe assainissement enregistre en 2021 des recettes et des dépenses d'un montant total de respectivement 34,8 M€ et 31,6 M€.

Avec le résultat d'exploitation 2020 reporté (+ 18,1 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2021 de + 21,3 M€ contre 18,1 M€ en 2020, soit une hausse de + 3,2 M€ (+ 18 %).

Le solde des opérations d'investissement 2021 s'établit à + 11,4 M€. Après prise en compte de l'excédent d'investissement reporté (+8,3 M€) et du solde des restes à réaliser (-1,8 M€), aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est à constater.

Le résultat global à fin 2021, restes à réaliser compris, s'établit à + 30,8 M€.

5.1.2 La section d'exploitation

→ Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation ont diminué de - 3,7 M€ passant de 34,8 M€ en 2020 à 31,2 M€ en 2021, soit - 11%. Elles ont été réalisées en 2021 à hauteur de 112 % des prévisions budgétaires.

Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe assainissement

Recettes d'exploitation								
Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20	
70	Produits des services	22 544 k€	30 560 k€	26 248 k€	29 937 k€	-623 k€	114%	-2%
74	Dotations, subventions	605 k€	3 442 k€	490 k€	208 k€	-3 234 k€	42%	-94%
75	Autres produits de gestion courante	21 k€	7 k€	0 k€	10 k€	3 k€	0%	46%
76	Produits financiers	0 k€	97 k€	0 k€	0 k€	-97 k€	0%	-100%
77	Produits exceptionnels	165 k€	725 k€	1 155 k€	995 k€	270 k€	86%	37%
	Total recettes réelles d'exploitation	23 334 k€	34 832 k€	27 893 k€	31 151 k€	-3 681 k€	112%	-11%
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 617 k€	10 271 k€	18 125 k€	18 125 k€	7 855 k€	100%	76%
042	Opération ordre entre sections	3 822 k€	4 039 k€	4 017 k€	3 616 k€	-423 k€	90%	-10%
	Total recettes d'exploitation	48 773 k€	49 141 k€	50 036 k€	52 892 k€	3 751 k€	106%	8%

En dehors des crédits d'ordre (3,6 M€ au chapitre 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues), les recettes d'exploitation comprennent :

- Les produits des services sont en légère diminution de - 2 % (chapitre 70 : 29,9 M€ en 2021 contre 30,6 M€ en 2020)

Ils recouvrent :

- Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (22,4 M€ contre 23,51 M€ en 2020) ;
- Le remboursement de branchements et de travaux dont ceux de Limay et ceux de Mantes (0,5 M€) ;
- Les contributions des communes (2,6 M€) dont celles pour les travaux de Mantes-la-Jolie (1,5 M€), celles pour les eaux pluviales (0,7 M€), celles pour les travaux de Limay (0,3 M€) et celles pour les travaux du BV 4 (0,1 M€) ;
- La vente de biogaz et dépotage (1,8 M€ en 2021) ;
- Le produit relatif à la prime de certificat économie énergie pour les travaux de la station d'épuration des Mureaux (0,2 M€) ;
- La participation du budget principal pour les eaux pluviales (1,6 M€ en 2021 contre 2,57 M€ en 2020) ;
- La refacturation au budget annexe eau potable de la quote-part de frais de personnel lui revenant (0,5 M€) ;
- Les redevances d'assainissement non collectif (0,09 M€ contre 0,025 M€ en 2020) ;
- Des produits de services divers (0,1 M€).

- L'excédent d'exploitation reporté (article 002 : 18,1 M€ en 2021 contre 10,3 M€ en 2020) ;
- Les subventions d'exploitation BV4 (chapitre 74 ; 0,2 M € contre 3,4 M€ en 2020). Cette diminution de -3,2 M€ s'explique par le fait que 2020 était une année de régularisation de l'ensemble des recettes de prime d'épuration sur l'ensemble de la Communauté urbaine au titre des années 2018 et 2019. A titre comparatif, le chapitre 74 s'élevait à 0,6 M€ en 2019 et comprenait les régularisations des secteurs de Mantes, des Mureaux, d'Aubergenville et de Limay de l'année 2017.
- Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 1 M€ en 2021 contre 0,7 M€ en 2020).

Ce poste comporte en 2021 des transferts de résultats à la suite du transfert de la compétence assainissement à la Communauté urbaine (0,5 M€ dont 0,2 M€ pour le transfert de résultat d'exploitation de la commune d'Achères de l'année 2018) et des acomptes pour la direction de l'agence de l'eau (0,5 M€).

- D'autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 10 k€ en 2021 contre 7 k€ en 2020).

Ils correspondent à des redevances versées par des délégataires.

→ Les dépenses d'exploitation

Hormis les opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements (14,1 M€ au chapitre 042 en 2021), les dépenses d'exploitation s'élèvent à 17,5 M€ en 2021. Elles sont en hausse de + 2 % par rapport aux dépenses réelles d'exploitation 2020 (17,1 M€) et présentent un taux de réalisation de 74 % (contre 88 % en 2020).

Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe assainissement

Dépenses d'exploitation								
Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Varaiation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20	
011	Charges à caractère général	10 692 k€	12 759 k€	17 569 k€	14 277 k€	1 518 k€	81%	12%
012	Charges de personnel	1 879 k€	1 936 k€	2 228 k€	1 897 k€	-39 k€	85%	-2%
65	Autres charges de gestion courante	-85 k€	80 k€	66 k€	6 k€	-74 k€	8%	-93%
66	Charges financières	1 220 k€	950 k€	982 k€	923 k€	-27 k€	94%	-3%
67	Charges exceptionnelles	617 k€	1 372 k€	2 773 k€	308 k€	-1 064 k€	11%	-78%
68	Dotation provisions semi-budgétaires	0 k€	0 k€	75 k€	75 k€	75 k€	100%	-
	Total dépenses réelles d'exploitation	14 324 k€	17 097 k€	23 692 k€	17 486 k€	388 k€	74%	2%
042	Opérations d'ordre entre sections	12 491 k€	13 918 k€	14 223 k€	14 142 k€	224 k€	99%	2%
023	Virement à la section d'investissement	0 k€	0 k€	12 120 k€	0 k€	0 k€	0%	-
	Total dépenses d'exploitation	26 815 k€	31 016 k€	50 035 k€	31 628 k€	612 k€	63%	2%

- Les charges à caractère général augmentent de +12% (chapitre 011 : 14,3 M€ en 2021 contre 12,8 M€ en 2020).

Ce poste comprend essentiellement les dépenses suivantes :

- o Les contrats d'exploitation (9,9 M€ en 2021 contre 9,6 M€ en 2020, +0,3 M€) ;
- o L'entretien des réseaux, ouvrages et matériels (0,1 M€ en 2021 contre 0,24 M€ en 2020) ;

- Des frais d'étude et de recherches (0,1 M€ dont 0,08 M€ pour Mantes Ouest et 0,02 M€ pour Aubergenville) ;
 - Les commissions pour recouvrement des redevances d'assainissement (0,2 M€) ;
 - Des frais relatif à la convention Communauté urbaine et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour le transport et le traitement des effluents de Conflans à Cergy (1,9 M€ en 2021 contre 2,2 M€ en 2020) ;
 - Les taxes foncières (0,11 M€ en 2021 contre 0,13 M€ en 2020) et autres taxes et redevances (0,3 M€) ;
 - Des remboursements de frais entre le budget principal et le budget annexe assainissement de 1,5 M€ dont 0,5 M€ refacturé au budget annexe eau potable, soit + 1,5 M€ par rapport à 2020.
- Les charges de personnel (chapitre 012 : 1,9 M€ en 2021 contre 1,94 M€ en 2020 (- 2%).

Dans un souci de simplification, les paies des agents intervenant sur les budgets assainissement et eau potable sont imputées directement et en totalité sur le budget assainissement qui refacture ensuite au budget eau potable la quote-part lui revenant.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 0,3 M€ en 2021 contre 1,4 M€ en 2020).
En 2021, il s'agit d'annulations de titres sur exercices antérieurs.
- Les charges financières (chapitre 66 : 0,92 M€ en 2021 contre 0,95 M€ en 2020) représentant les intérêts réglés à échéance.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 6 k€ en 2021 contre 80 k€).
- Les dotations aux provisions (chapitre 68 : 0,08 M€ en 2021).

5.1.3 La section d'investissement

→ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement ont diminué de - 8,7 M€ passant de 16,4 M€ en 2020 à 7,7 M€ en 2021, soit - 53 %. Elles ont été réalisées en 2021 à hauteur de 91 % des prévisions budgétaires.

Evolution des recettes d'investissement du budget annexe assainissement

Recettes d'investissement									
	Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
10	Dotations et fonds divers	0 k€	43 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-43 k€	-	-100%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	212 k€	12 184 k€	0 k€	17 k€	0 k€	-12 168 k€	-	-
13	Subventions d'investissement reçues	1 813 k€	2 965 k€	7 277 k€	5 838 k€	1 897 k€	2 873 k€	80%	97%
20	Immobilisations incorporelles	0 k€	4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-4 k€	-	-
23	Immobilisations en cours	0 k€	568 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-568 k€	-	-
27	Autres immobilisations financières	61 k€	21 k€	490 k€	490 k€	0 k€	469 k€	100%	2227%
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	289 k€	332 k€	595 k€	97 k€	57 k€	-236 k€	16%	-71%
16	Emprunts et avances / cautions	1 801 k€	266 k€	86 k€	1 283 k€	0 k€	1 017 k€	1495%	383%
166	Refinancement dette	836 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
Total recettes réelles investissement		5 013 k€	16 383 k€	8 448 k€	7 724 k€	1 954 k€	-8 659 k€	91%	-53%
021	Virement de la section de fonctionnement	0 k€	0 k€	12 120 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0%	-
040	Opérations d'ordre entre sections	12 491 k€	13 918 k€	14 223 k€	14 142 k€	0 k€	224 k€	99%	2%
041	Opérations patrimoniales	602 k€	167 k€	1 100 k€	223 k€	0 k€	56 k€	20%	33%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 396 k€	92 k€	8 297 k€	8 297 k€	0 k€	8 204 k€	100%	8898%
Total recettes investissement		28 502 k€	30 560 k€	44 187 k€	30 385 k€	1 954 k€	-175 k€	69%	-1%

Les recettes d'investissement réelles et d'ordre 2021 s'élèvent à 30,4 M€ (30,6 M€ en 2020) en baisse de - 1 % et réparties de la manière suivante :

- 14,3 M€ d'opérations d'ordre (dont 14,1 M€ pour les amortissements des immobilisations) ;
- 0,02 M€ d'excédent d'exploitation capitalisé ;
- 5,8 M€ de subventions d'investissement reçues pour des travaux sur les réseaux d'assainissement et branchements (0,4 M€ de la région pour le projet de réalisation d'une unité de méthanisation dans la station d'épuration de Meulan-en-Yvelines, Hardricourt, Les Mureaux, 1,2 M€ de la SNCF dans le cadre du projet EOLE, 3,1 M€ de la direction de l'agence de l'eau et 1,2 M€ du Département) ;
- 0,1 M€ concernant des recettes liées aux travaux de branchements pour compte de tiers ;
- 1,3 M€ d'emprunts et dette assimilées correspondant uniquement aux avances remboursables de l'Agence de l'eau ;
- 8,3 M€ d'excédent d'investissement reporté ;
- 0,5 M€ de l'étalement des transferts de résultats sur quatre ans entre la commune de Juziers et la Communauté urbaine.

→ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de - 2,9 M€ passant de 18,1 M€ en 2020 à 15,2 M€ en 2021, soit - 16%. Elles ont été réalisées en 2021 à hauteur de 36 % des prévisions budgétaires.

Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe assainissement

Dépenses d'investissement									
	Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	Varaiation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
13	Subventions d'investissement reçues	108 k€	0 k€	7 k€	0 k€	7 k€	0 k€	-	-
20	Immobilisations incorporelles	576 k€	794 k€	5 561 k€	1 078 k€	1 059 k€	284 k€	19%	36%
21	Immobilisations corporelles	1 045 k€	764 k€	2 623 k€	1 299 k€	347 k€	536 k€	50%	70%
23	Immobilisations en cours	17 923 k€	12 688 k€	27 010 k€	9 710 k€	2 280 k€	-2 978 k€	36%	-23%
27	Autres immobilisations financières	0 k€	15 k€	1 k€	0 k€	0 k€	-15 k€	-	-100%
4581	Opérations sous mandat (Dépenses)	3 k€	682 k€	508 k€	34 k€	99 k€	-648 k€	7%	-95%
16	Remboursement dette / cautions	3 495 k€	3 116 k€	3 361 k€	3 053 k€	0 k€	-63 k€	91%	-2%
166	Refinancement dette	836 k€	0 k€	3 361 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
Total dépenses réelles investissement		23 986 k€	18 058 k€	42 431 k€	15 174 k€	3 792 k€	-2 885 k€	36%	-16%
040	Opération ordre entre sections	3 822 k€	4 039 k€	4 017 k€	3 616 k€	0 k€	-423 k€	90%	-10%
041	Opérations patrimoniales	602 k€	167 k€	1 100 k€	223 k€	0 k€	56 k€	20%	33%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
Total dépenses investissement		28 410 k€	22 264 k€	47 548 k€	19 013 k€	3 792 k€	-3 251 k€	40%	-15%

Les dépenses d'investissement réelles et d'ordre 2021 représentent 19 M€ en 2021 (contre 22,3 M€ en 2020) en baisse de - 15 % par rapport à 2020 et comportent :

- Les dépenses d'équipement pour 12,1 M€ (14,9 M€ en 2020), soit un taux de réalisation de 34 % (contre 42,5 % en 2020) comme suit :
 - Des travaux dans les stations d'épuration et réseaux liés : 0,2 M€ ;
 - Dans le secteur de Aubergenville centre Ouest, des travaux d'assainissement de 4,7 M€ dont 0,7 M€ pour Aubergenville, 0,8 M€ pour Gargenville et Isou et 0,3 M€ pour Jumeauville et Goussonville, des travaux sur les réseaux de 0,2 M€ et des frais d'études de 0,04 M€ ;
 - Dans le secteur de Mantes Ouest, des travaux d'assainissement de 1 M€ dont 0,7 M€ pour Guernes et 0,3 M€ pour Mantes, des travaux sur le réseau de 0,3 M€ et des frais d'études de 0,2 M€ ;
 - Dans le secteur des Mureaux centre Est, des travaux d'assainissement de 1,1 M€, des travaux sur le réseaux de 0,3 M€ et des frais d'études de 0,4 M€ ;
 - Dans le secteur de Poissy Est, des travaux d'assainissement de 1,9 M€, des travaux sur le réseaux de 0,5 M€ et des frais d'études de 0,23 M€ ;
 - Dans le secteur de Limay et ses environs des travaux d'assainissement de 0,8 M€, des travaux sur le réseaux de 0,08 M€ et des frais d'études de 0,23 M€.
- Des opérations d'ordre pour 3,8 M€ (dont 3,6 M€ pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 3,1 M€.

5.2. Budget annexe eau potable

L'ensemble des dépenses et de recettes relatives à la compétence eau potable est retracé à compter de 2019 dans un seul budget annexe eau potable regroupant les deux anciens budgets annexes eau potable qui existaient lors de la création de la Communauté urbaine.

5.2.1 Synthèse des résultats

Vue d'ensemble du budget annexe eau potable

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
Recettes	10 083 026,64 €	10 391 911,04 €	11 495 559,74 €
Dépenses	6 959 521,73 €	8 905 412,99 €	9 532 659,04 €
Résultat de l'année	3 123 504,91 €	1 486 498,05 €	1 962 900,70 €
Résultat reporté	6 058 632,44 €	4 772 097,44 €	393 302,78 €
Résultat de fonctionnement	9 182 137,35 €	6 258 595,49 €	2 356 203,48 €
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021
Recettes	2 899 480,63 €	6 736 676,31 €	17 257 902,43 €
Dépenses	6 455 415,73 €	6 150 937,60 €	11 003 852,16 €
Résultat de l'année	- 3 555 935,10 €	585 738,71 €	6 254 050,27 €
Résultat reporté	512 506,31 €	- 3 043 428,79 €	- 2 457 690,08 €
Solde d'exécution	- 3 043 428,79 €	- 2 457 690,08 €	3 796 360,19 €
Solde des reports	- 1 366 611,12 €	- 3 407 602,63 €	- 4 003 305,07 €
<i>dont recettes d'investissement</i>	32 008,66 €	224 278,66 €	18 374,40 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	1 398 619,78 €	3 631 881,29 €	4 021 679,47 €
Solde d'exécution avec reports	- 4 410 039,91 €	- 5 865 292,71 €	- 206 944,88 €
RESULTAT GLOBAL	2019	2020	2021
Résultat global sans reports	6 138 708,56 €	3 800 905,41 €	6 152 563,67 €
Résultat global avec reports	4 772 097,44 €	393 302,78 €	2 149 258,60 €

En exploitation, le budget annexe eau potable enregistre sur l'exercice 2021 des recettes pour un montant de 11,5 M€ et des dépenses pour un montant de 9,5 M€.

Avec la reprise du résultat d'exploitation 2020 reporté (+ 0,4 M€), il ressort un excédent d'exploitation de clôture 2021 de + 2,4 M€.

Le solde des opérations d'investissement 2021 est excédentaire à hauteur de + 6,3 M€.

Après prise en compte du déficit d'investissement 2020 reporté (-2,5 M€) et du solde des restes à réaliser (-4 M€), le résultat d'investissement est déficitaire à hauteur de - 0,2 M€. Ce besoin de financement est couvert par l'excédent dégagé par la section d'exploitation (+ 2,4 M€).

Le résultat global de l'exercice 2021 restes à réaliser inclus s'établit à + 2,1 M€ contre 0,4 M€ en 2020. Le résultat global de clôture 2021 est en forte hausse car l'ensemble des investissements réalisés en 2020 ont été autofinancés sans recourir à l'emprunt.

5.2.2 La section d'exploitation

→ Les recettes d'exploitation

En dehors des opérations d'ordre (0,5 M€), les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 11 M€ en 2021 (contre 9,7 M€ en 2020) avec un taux de réalisation de 105 % (98 % en 2020). Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des recettes d'exploitation du budget eau potable

Libellé chapitres		Recettes d'exploitation						
		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
70	Produits des services	9 039 k€	8 934 k€	9 948 k€	10 785 k€	1 851 k€	108%	21%
74	Dotations, subventions	-4 k€	0 k€	21 k€	0 k€	0 k€	0%	-
75	Autres produits de gestion courante	83 k€	603 k€	553 k€	127 k€	-476 k€	23%	-79%
76	Produits financiers	0 k€	0 k€	8 k€	8 k€	8 k€	100%	-
77	Produits exceptionnels	3 k€	178 k€	16 k€	104 k€	-75 k€	632%	-42%
Total recettes réelles d'exploitation		9 121 k€	9 715 k€	10 546 k€	11 023 k€	1 308 k€	105%	13%
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 059 k€	4 772 k€	393 k€	393 k€	-4 379 k€	100%	-92%
042	Opération ordre entre sections	962 k€	676 k€	473 k€	472 k€	-204 k€	100%	-30%
Total recettes d'exploitation		16 142 k€	15 164 k€	11 412 k€	11 889 k€	-3 275 k€	104%	-22%

Les recettes réelles d'exploitation comprennent :

- Les produits des services (chapitre 70 ; 10,8 M€ en 2021 contre 8,9 M€ en 2020)

Ils intègrent :

- o Les redevances directes pour la partie en régie et les surtaxes pour la partie en gestion déléguée (8,5 M€ contre 6,6 M€ en 2020) ;
- o La facturation du service assainissement pour la partie en régie reversée ensuite au budget assainissement (1,7 M€ contre 1,8 M€ en 2020) ;
- o Les redevances facturées pour l'Agence d'eau et reversée à cette dernière dont :
 - La redevance de modernisation des réseaux (stable à 0,2 M€) ;
 - La redevance pollution (stable à 0,4 M€).
- L'excédent d'exploitation reporté (article 002 ; 0,4 M€ en 2021 contre 4,8 M€ en 2020) ;
- D'autres produits de gestion courante (chapitre 75 ; 0,1 M€ en 2021 contre 0,6 M€ en 2020).

Il s'agit de recettes versées par des délégataires (stables à 0,1 M€ de redevance et frais de contrôle) ainsi que des loyers des antennes de télécommunications (3 k€ contre 0,5 M€ en 2020, baisse résultant de rattrapages opérés sur les exercices antérieurs en 2020).

- Des recettes exceptionnelles (chapitre 77 : 0,1 M€ contre 0,2 M€ en 2020).

→ Les dépenses d'exploitation

Déduction faite des opérations d'ordre (2,3 M€ de dotations aux amortissements), les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7,2 M€ en 2021. Elles sont en hausse de + 8 % par rapport aux dépenses d'exploitation 2020 (6,7 M€) et présentent un taux de réalisation global de 96 % (84 % en 2020). Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe eau potable

Dépenses d'exploitation								
Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20	
011	Charges à caractère général	2 270 k€	2 592 k€	3 754 k€	3 626 k€	1 034 k€	97%	40%
012	Charges de personnel	601 k€	620 k€	669 k€	630 k€	11 k€	94%	2%
014	Atténuations de produits	567 k€	568 k€	590 k€	558 k€	-10 k€	95%	-2%
65	Autres charges de gestion courante	1 530 k€	2 284 k€	2 333 k€	2 317 k€	33 k€	99%	1%
66	Charges financières	100 k€	81 k€	94 k€	71 k€	-9 k€	76%	-11%
67	Charges exceptionnelles	201 k€	589 k€	47 k€	10 k€	-580 k€	21%	-98%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0 k€	0 k€	26 k€	26 k€	26 k€	100%	-
Total dépenses réelles d'exploitation		5 269 k€	6 733 k€	7 512 k€	7 239 k€	506 k€	96%	8%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 691 k€	2 172 k€	2 308 k€	2 294 k€	122 k€	99%	0 k€
023	Virement à la section d'investissement	0 k€	0 k€	1 591 k€	0 k€	0 k€	0%	-
Total dépenses d'exploitation		6 960 k€	8 905 k€	11 412 k€	9 533 k€	627 k€	84%	7%

Les dépenses réelles d'exploitation comportent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 3,6 M€ en 2021 contre 2,6 M€ en 2020)
Ce poste correspond essentiellement aux dépenses suivantes :
 - o Les achats d'eau (2,9 M€ en 2021 contre 2,2 M€ en 2020, soit + 0,7 M€) ;
 - o Les remboursements de frais entre le budget assainissement et le budget eau potable : 0,5 M€, soit +0,5 M€) ;
 - o Les honoraires divers, les contrats d'exploitation, l'entretien des réseaux, ouvrages et matériels, les fournitures diverses, etc. (0,2 M€ en 2021 contre 0,4 M€ en 2020, soit - 0,2 M€)).
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 2,3 M€ en 2021 contre 2,28 M€ en 2020).

L'exécution budgétaire de ce poste comprend principalement les redevances assainissement, intégrées dans les factures d'eau en régie, qui sont reversées au budget annexe assainissement (2,2 M€ en 2021 contre 2,4 M€ en 2020), des conventions de ventes d'eau avec des syndicats (0,08 M€ en 2021 contre 0,06 M€ en 2020) ainsi que des créances éteintes (6 k€ contre 4 k€ en 2020) et des admissions en non-valeur (4 k€ en 2021 contre 9 k€ en 2020).

En 2020, il enregistre également une régularisation des restes à recouvrer au titre de la convention de gestion avec la commune des Mureaux (0,11 M€ en 2020).

- Les charges de personnel (chapitre 012 : 0,63 M€ en 2021 contre 0,62 M€ en 2020).
Elles correspondent à la quote-part de charge de personnel facturée par le budget assainissement au regard des agents intervenant pour le service d'eau potable.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 0,01 M€ en 2021 contre 0,6 M€ en 2020).
- Les atténuations de produits (chapitre 014 : 0,57 M€ en 2019 et en 2020).

Elles correspondent aux redevances pollution et modernisation des réseaux perçues sur les factures des usagers puis reversées à l'Agence de l'eau.

- Les charges financières (chapitre 66 : 0,07 M€ en 2021 contre 0,08 M€ en 2020).

5.2.3 La section d'investissement

→ Les recettes d'investissement

En dehors des opérations d'ordre (2,3 M€ pour les amortissements des immobilisations), les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 15 M€ (contre 4,6 M€ en 2020, soit + 10,4 M€) du fait de la mobilisation de l'emprunt à hauteur de 9 M€. Elles se répartissent de la manière suivante :

Evolution des recettes d'investissement du budget annexe eau potable

Recettes d'investissement									
	Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	829 k€	4 410 k€	5 895 k€	5 895 k€	0 k€	1 484 k€	100%	34%
13	Subventions d'investissement reçues	69 k€	154 k€	899 k€	47 k€	18 k€	-108 k€	5%	-70%
20	Immobilisations incorporelles	15 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
21	Immobilisations corporelles	296 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
27	Autres immobilisations financières	0 k€	0 k€	23 k€	23 k€	0 k€	23 k€	100%	-
16	Emprunts et avances / cautions	0 k€	0 k€	15 432 k€	9 000 k€	0 k€	9 000 k€	58%	-
	Total recettes réelles investissement	1 209 k€	4 564 k€	22 248 k€	14 964 k€	18 k€	10 400 k€	67%	228%
021	Virement de la section de fonctionnement	0 k€	0 k€	1 591 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	1 691 k€	2 172 k€	2 308 k€	2 294 k€	0 k€	122 k€	99%	6%
041	Opérations patrimoniales	0 k€	0 k€	200 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	513 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
	Total recettes investissement	3 412 k€	6 737 k€	26 348 k€	17 258 k€	18 k€	10 521 k€	66%	156%

Les recettes d'investissement du budget annexe eau potable comprennent :

- 5,9 M€ d'excédent d'exploitation 2020 affecté en réserves ;
- 0,05 M€ de subventions d'investissement reçues de l'Agence de l'eau ;
- 9 M€ d'emprunt mobilisés.

→ Les dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 13,5 M€ contre 9,1 M€ en 2020, soit une augmentation de + 4,4 M€ (+ 46 %). Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement s'établit à 45 %.

Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe eau potable

Dépenses d'investissement									
	Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	Varalation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
10	Dotations et fonds divers	0 k€	56 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-56 k€	-	-
13	Subventions d'investissement reçues	0 k€	0 k€	21 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
20	Immobilisations incorporelles	51 k€	227 k€	452 k€	210 k€	90 k€	-17 k€	47%	-8%
21	Immobilisations corporelles	137 k€	80 k€	410 k€	137 k€	173 k€	57 k€	33%	71%
23	Immobilisations en cours	4 723 k€	4 533 k€	21 773 k€	9 644 k€	3 759 k€	5 111 k€	44%	113%
16	Remboursement dette / cautions	582 k€	579 k€	562 k€	541 k€	0 k€	-38 k€	96%	-7%
	Total dépenses réelles investissement	5 493 k€	5 474 k€	23 217 k€	10 532 k€	4 022 k€	5 057 k€	45%	92%
040	Opération ordre entre sections	962 k€	676 k€	473 k€	472 k€	0 k€	-204 k€	100%	-30%
041	Opérations patrimoniales	0 k€	0 k€	200 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 k€	3 043 k€	2 458 k€	2 458 k€	0 k€	-586 k€	100%	-19%
	Total dépenses investissement	6 455 k€	9 194 k€	26 348 k€	13 462 k€	4 022 k€	4 267 k€	51%	46%

En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 13,5 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement pour 10 M€ (4,8 M€ en 2020), soit un taux de réalisation de 45 % (contre 28 % en 2020). Ce taux s'explique d'une part par les conséquences de la crise sanitaire (arrêt des chantiers puis reprise en effectif réduit) qui ont retardé le déroulement des travaux et, d'autre part, par les difficultés à recruter des techniciens qualifiés.

Les dépenses d'équipement ont concerné :

- Des frais d'études et d'insertions pour 0,2 M€ ;
- Les réseaux d'adduction d'eau à hauteur de 0,1 M€ pour les secteurs de Jambville, Mantois Ouest, Perdreauville et Limay ;
- Les travaux sur les réseaux de distribution, les branchements et les ouvrages d'eau potable pour 9,6 M€ en 2021 contre 4,5 M€ en 2020.
- Le déficit d'investissement reporté à hauteur de 2,5 M€ ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 0,5 M€ ;
- Les opérations d'ordre d'un montant de 0,5 M€ pour les amortissements des subventions d'investissement reçues.

5.3. Budget annexe parcs d'activité économique

Le budget annexe parcs d'activité économique (PAE) retrace l'aménagement et la commercialisation des cinq parcs d'activité économique suivants :

- Buchelay - Graviers ;
- Morainvilliers - Bures ;
- Les Mureaux - Les Garennes ;
- Gargenville - Les Garennes ;
- Limay - Hauts Reposoirs.

5.3.1. Synthèse des résultats

Vue d'ensemble du budget annexe parc d'activité économique

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
Recettes	1 452 364,31 €	3 890 699,63 €	3 163 397,72 €
Dépenses	1 451 171,31 €	3 383 167,90 €	3 654 860,59 €
Résultat de l'année	1 193,00 €	507 531,73 €	- 491 462,87 €
Résultat reporté	5 375 115,02 €	5 376 308,02 €	5 883 839,75 €
Résultat de fonctionnement	5 376 308,02 €	5 883 839,75 €	5 392 376,88 €
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021
Recettes	566 275,71 €	1 709 631,58 €	2 938 206,33 €
Dépenses	2 725 661,64 €	3 116 507,63 €	2 835 917,72 €
Résultat de l'année	- 2 159 385,93 €	- 1 406 876,05 €	102 288,61 €
Résultat reporté	333 516,96 €	- 1 825 868,97 €	- 3 232 745,02 €
Solde d'exécution	- 1 825 868,97 €	- 3 232 745,02 €	- 3 130 456,41 €
Solde des reports	- €	- €	- €
<i>dont recettes d'investissement</i>	- €	- €	- €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	- €	- €	- €
Solde d'exécution avec reports	- 1 825 868,97 €	- 3 232 745,02 €	- 3 130 456,41 €
RESULTAT GLOBAL	2019	2020	2021
Résultat global sans reports	3 550 439,05 €	2 651 094,73 €	2 261 920,47 €
Résultat global avec reports	3 550 439,05 €	2 651 094,73 €	2 261 920,47 €

L'exécution budgétaire 2021 du budget annexe parcs d'activité économique comporte en fonctionnement des recettes de 3,2 M€ et des dépenses de 3,7 M€.

Compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement 2020 (+ 5,9 M€), l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à + 5,4 M€.

Les opérations 2021 de la section d'investissement font ressortir un solde d'exécution de 0,1 M€.

Après prise en compte du résultat reporté (-3,2 M€), le déficit d'investissement est porté à - 3,1 M€. Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé (+ 5,4 M€).

En l'absence de reste à réaliser, le résultat global de clôture 2021 s'établit à 2,3 M€ contre 2,7 M€ en 2020 soit - 15 %.

5.3.2. La section de fonctionnement

Evolution de la section de fonctionnement du budget annexe parc d'activité économique

Recettes de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
70 Produits des services	9 k€	774 k€	1 210 k€	327 k€	-447 k€	27%	-58%
Total recettes réelles fonctionnement	9 k€	774 k€	1 210 k€	327 k€	-447 k€	27%	-58%
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 375 k€	5 376 k€	5 884 k€	5 884 k€	508 k€	100%	9%
042 Opération ordre entre sections	1 443 k€	3 117 k€	7 100 k€	2 836 k€	-281 k€	40%	-9%
Total recettes fonctionnement	6 827 k€	9 267 k€	14 194 k€	9 047 k€	-220 k€	64%	-2%

Dépenses de fonctionnement							
Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
011 Charges à caractère général	885 k€	1 674 k€	3 861 k€	717 k€	-957 k€	19%	-57%
Total dépenses réelles fonctionnement	885 k€	1 674 k€	3 861 k€	717 k€	-957 k€	19%	-57%
042 Opérations d'ordre entre sections	566 k€	1 710 k€	7 100 k€	2 938 k€	1 229 k€	0 k€	72%
023 Virement à la section d'investissement	0 k€	0 k€	3 233 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-
Total dépenses fonctionnement	1 451 k€	3 383 k€	14 194 k€	3 655 k€	272 k€	0 k€	8%

L'aménagement des parcs d'activité économique s'est poursuivi en 2021 avec des dépenses réelles de fonctionnement qui ont diminué de - 57 % par rapport à 2020, notamment concernant les PAE de Gargenville Les Garennes, Limay Hauts-Reposoirs et Morainvilliers-Bures. Cette diminution est consécutive aux retards consécutifs à la crise sanitaire.

PAE	2020	2021	Evolution en €	Evolution en %
PAE Gargenville Les Garennes	472 225 €	164 831 €	- 307 395 €	-65%
PAE Limay Haut Reposoirs	767 969 €	481 782 €	- 286 186 €	-37%
PAE Les Mureaux Les Garennes	8 000 €	57 890 €	49 890 €	624%
PAE Morainvilliers-Bures	425 340 €	12 151 €	- 413 189 €	-97%
TOTAL	1 673 534 €	716 654 €	- 956 880 €	-57%

Par ailleurs, pour la même raison, les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté ont également diminué de -58 % en raison la diminution des ventes de terrains aménagés par rapport à l'année 2020.

Les taux de réalisation se sont élevés en fonctionnement à respectivement 27 % pour les recettes et 19 % pour les dépenses.

En dehors des écritures d'ordre relatives à la gestion des stocks de terrains aménagés/cédés, l'exécution budgétaire 2021 de ce budget annexe intègre en fonctionnement :

- En dépenses :
 - o 0,53 M€ d'acquisitions foncières dont 0,46 M€ pour le PAE Limay Hauts Reposoirs et 0,06 M€ pour l'extension du PAE des Garennes-Nord et 0,01 M€ pour l'extension du PAE de Morainvilliers ;
 - o 0,1 M€ pour l'achat de matériels, d'équipements et les travaux ;
 - o 0,1 M€ de frais d'études.

- En recettes :
 - o L'excédent de fonctionnement reporté (5,9 M€) ;
 - o Une vente de terrains concernant le PAE Gargenville Les Garennes (0,3 M€).

5.3.3. La section d'investissement

Evolution de la section d'investissement du budget annexe parcs d'activité économique

Recettes d'investissement									
	Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
021	Virement de la section de fonctionnement	0 k€	0 k€	3 233 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0%	-
040	Opérations d'ordre entre sections	566 k€	1 710 k€	7 100 k€	2 938 k€	0 k€	1 229 k€	41%	72%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	334 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
Total recettes investissement		900 k€	1 710 k€	10 333 k€	2 938 k€	0 k€	1 229 k€	28%	72%

Dépenses d'investissement									
	Libellé chapitres	CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2020)	CA 2021	Reste à Réaliser au 31/12	Variation CA 2020 / CA 2021	% CA 2021 / CREDITS OUVERTS 2021	Taux d'évolution CA 2021/20
16	Remboursement dette / cautions	1 283 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
Total dépenses réelles investissement		1 283 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-	-
040	Opération ordre entre sections	1 443 k€	3 117 k€	7 100 k€	2 836 k€	0 k€	-281 k€	40%	-9%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 k€	1 826 k€	3 233 k€	3 233 k€	0 k€	1 407 k€	100%	77%
Total dépenses investissement		2 726 k€	4 942 k€	10 333 k€	6 069 k€	0 k€	1 126 k€	59%	23%

En dehors des écritures d'ordre liées à la gestion des stocks (chapitre 040), concordantes avec celles effectuées en fonctionnement (chapitre 042), la section d'investissement n'enregistre que le déficit d'investissement reporté (- 3,2 M€).

Les budgets d'aménagement ne comportent que des opérations d'ordre liées aux stocks. Le résultat dégagé en fonctionnement permet en l'état d'assurer le portage financier des cinq opérations portées sur ce budget annexe sans avoir à recourir à l'emprunt.

L'exécution budgétaire 2021 n'a pas nécessité de mobiliser de l'emprunt.

6. Annexes

6.1. Annexe n°1 : Les collectivités locales en chiffres 2021

EPCI	Population INSEE - 2020 - (Hbt)	Population INSEE - 2021 - (Hbt)	Régime fiscal - 2021
Bordeaux Métropole	802 350	811 377	FPU
Brest Métropole	214 022	214 290	FPU
Clermont Auvergne Métropole	295 898	300 131	FPU
CU Angers Loire Métropole	303 142	306 258	FPU
CU Caen la Mer	272 100	273 284	FPU
CU d'Alençon	57 975	57 774	FPU
CU d'Arras	109 759	110 371	FPU
CU de Dunkerque Grand Littoral	199 771	198 713	FPU
CU du Grand Reims	300 057	300 906	FPU
CU Grand Besançon Métropole	198 250	199 349	FPU
CU Grand Paris . Seine et Oise	419 388	422 041	FPU
CU Grand Poitiers	197 627	198 658	FPU
CU Le Creusot - Montceau-les-Mines	95 944	94 764	FPU
CU Le Havre Seine Métropole	272 745	272 533	FPU
CU Le Mans Métropole	209 563	210 139	FA
CU Limoges Métropole	211 508	211 002	FPU
CU Perpignan Méditerranée Métropole	271 951	272 294	FPU
Dijon Métropole	258 782	259 087	FPU
Eurométropole de Strasbourg	499 357	505 916	FPU
Grenoble Alpes Métropole	450 626	451 107	FPU
Métropole d'Aix - Marseille - Provence	1 900 023	1 911 657	FPU
Métropole de Lyon	1 402 326	1 415 357	FPU
Métropole du Grand Nancy	261 055	261 638	FPU
Métropole du Grand Paris	7 109 664	7 125 433	FPU
Métropole Européenne de Lille	1 157 126	1 185 377	FPU
Métropole Nice Côte d'Azur	543 556	545 730	FPU
Métropole Rouen Normandie	497 180	499 830	FPU
Métropole Toulon Provence Méditerranée	440 926	444 828	FPU
Metz Métropole	225 082	225 374	FPU
Montpellier Méditerranée Métropole	478 548	487 519	FPU
Nantes Métropole	658 356	668 162	FPU
Orléans Métropole	292 177	292 874	FPU
Rennes Métropole	456 784	461 166	FPU
Saint-Etienne Métropole	409 614	409 771	FPU
Toulouse Métropole	780 995	793 243	FPU
Tours Métropole Val de Loire	298 907	300 045	FPU